



# **ETATS FINANCIERS COMBINÉS**

GROUPAMA 30 JUIN 2013

**NORMES IFRS** 



# **SOMMAIRE**

ÉTATS FINANCIERS	4
BILAN COMBINÉ	5
COMPTE DE RESULTAT COMBINÉ	7
ETAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN	N CAPITAUX PROPRESS
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	9
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	11
ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS	13
1. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	14
2. PRINCIPES, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON	16
2.1. NOTE LIMINAIRE	
2.2. Presentation generale des comptes combines	
3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS	
3.1. ACTIFS INCORPORELS	
3.3. DERIVES	
3.4. INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES	
3.5 ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES	28
3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
3.7 CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS	
3.8 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	
3.9 CAPITAUX PROPRES	
3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
3.12 OPERATIONS TECHNIQUES	
3.13 IMPOTS	
3.14 INFORMATION SECTORIELLE	
3.15 Frais par destination	



4	ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	. 37
	Note 1 – Information sectorielle	. 37
	Note 2 – Ecarts d'acquisition	. 41
	Note 3 – Autres immobilisations incorporelles	. 43
	Note 4 – Immobilier de placement (hors UC)	. 44
	Note 5 – Immobilier d'exploitation	. 48
	NOTE 6 – PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC	
	NOTE 7 – PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC	
	NOTE 8 – INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS ET PASSIFS ET DERIVES INCORPORES SEPARES	
	NOTE 9 – EMPLOIS ET RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE	
	NOTE 10 – INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES	
	NOTE 11 – PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIER	
	NOTE 12 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE	
	NOTE 13 – IMPOTS DIFFERES.	
	NOTE 14 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE	
	NOTE 15 – AUTRES CREANCES	
	Note 16 – Tresorerie et equivalents de tresorerie	
	NOTE 17 – CAPITAUX PROPRES, INTERETS MINORITAIRES	
	NOTE 18 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
	NOTE 19 – DETTES DE FINANCEMENT	
	NOTE 20 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE	
	NOTE 21 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS	
	Note 22 – Autres dettes	
	Note 23 – Analyse du Chiffre d'Affaires	
	NOTE 24 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION	
	NOTE 25 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS	
	NOTE 26 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE	
	NOTE 27 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS	
	NOTE 28 – CHARGES DE FINANCEMENT	
	NOTE 29 — VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT	. 97
_		
A		99
	NOTE 30 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS.	
	NOTE 31. LIGHT DECENTITES DI DEDIMETRE ET DDINGIDALES EVOLUTIONS DI DEDIMETRE	102



# **ÉTATS FINANCIERS**



# GROUPAMA BILAN COMBINÉ (en millions d'euros)

ACTIF	30.06.2013	31.12.2012	
Ecarts d'acquisition	Note 2	2 219	2 240
Autres immobilisations incorporelles	Note 3	518	570
Actifs incorporels		2 736	2 809
Immobilier de placement hors UC	Note 4	1 330	1 348
Immobilier de placement en UC	Note 7	108	102
Immobilier d'exploitation	Note 5	1 084	1 095
Placements financiers hors UC	Note 6	70 281	71 141
Placements financiers en UC	Note 7	4 428	3 856
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	Note 8	158	80
Placements des activités d'assurance		77 389	77 622
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	Note 9	3 311	3 487
Investissements dans les entreprises associées	Note 10	1 013	1 039
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	Note 11	1 427	1 441
Autres immobilisations corporelles		272	286
Frais d'acquisition reportés		383	383
Participation aux bénéfices différée active	Note 12	654	75
Impôts différés actifs	Note 13	430	330
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance acceptée	Note 14	4 337	2 676
Créances nées des opérations de cession en réassurance		162	226
Créances d'impôt exigible et autres créances d'impôt		204	219
Autres créances	Note 15	2 586	2 226
Autres actifs		9 028	6 421
Actifs destinés à la vente et abandon d'activités			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 16	1 194	1 933
TOTAL		96 098	94 753



# GROUPAMA BILAN COMBINÉ (en millions d'euros)

PASSIF	30.06.2013	31.12.2012	
Capital		32	32
Réserve de réévaluation	Note 17	766	720
Autres réserves		5 830	6 438
Ecarts de conversion		(357)	(321)
Résultat combiné		187	(589)
Capitaux propres (part du groupe)		6 458	6 280
Intérêts minoritaires		13	18
Capitaux propres totaux		6 471	6 298
Provisions pour risques et charges	Note 18	650	647
Dettes de financement	Note 19	1 943	1 946
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	Note 20	54 415	51 112
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	Note 21	19 834	20 935
Participation aux bénéfices différée passive	Note 12	45	204
Ressources des activités du secteur bancaire	Note 9	2 843	3 120
Impôts différés passifs	Note 13	360	561
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés		923	769
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	Note 16	183	338
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée		773	787
Dettes nées des opérations de cession en réassurance		349	430
Dettes d'impôt exigible et autres dettes d'impôt		232	280
Instruments dérivés passifs	Note 8	422	429
Autres dettes	Note 22	6 655	6 898
Autres passifs		9 897	10 491
Passif des activités destinées à être cédées ou abandonnées			
TOTAL		96 098	94 753



# GROUPAMA COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ (en millions d'euros)

COMPTE DE RÉSULTAT		30.06.2013	30.06.2012
Primes émises	Note 23	9 088	9 205
Variation des primes non acquises		(2 212)	(2 190)
Primes acquises		6 876	7 015
Produit net bancaire, net du coût du risque		98	119
Produits des placements		1 335	1 416
Charges des placements		(309)	(292)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement		431	156
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat		(27)	163
Variation des dépréciations sur placements		(17)	(90)
Produits des placements nets de charges	Note 24	1 413	1 353
Total des produits des activités ordinaires		8 388	8 486
Charges des prestations des contrats	Note 25	(6 153)	(6 298)
Produits sur cession en réassurance	Note 26	358	610
Charges sur cession en réassurance	Note 26	(553)	(828)
Charges et produits des cessions nets en réassurance		(6 348)	(6 516)
Charges d'exploitation bancaire		(100)	(109)
Frais d'acquisition des contrats		(912)	(966)
Frais d'administration		(318)	(370)
Autres produits et charges opérationnels courants		(379)	(319)
Total autres produits et charges courants		(8 057)	(8 279)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		331	207
Autres produits et charges opérationnels	Note 27	(63)	39
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		268	247
Charges de financement	Note 28	(46)	(54)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	Note 10	(16)	
Impôts sur les résultats	Note 29	(19)	(139)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		187	53
Résultat net des activités abandonnées			(138)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE		187	(85)
dont Intérêts minoritaires		0	2
DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		187	(87)



# GROUPAMA ETAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES (en millions d'euros)

		30.06.2013		30.06.2012 proforma			
En millions d'euros	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total	
Résultat de l'exercice	187		187	(87)	2	(85)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							
Eléments recyclables en résultat							
Variation des écarts de conversion	(37)	1	(36)	69		69	
Variation des plus et moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente	(1 058)	(7)	(1 065)	2 039	8	2 047	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture			0	49		49	
Variation de la comptabilité reflet	812	4	816	(1 203)	(6)	(1 209)	
Variation des impôts différés	292	1	293	(259)	(1)	(260)	
Autres variations	(5)	1	(4)	(47)	2	(45)	
Eléments non recyclables en résultat							
Réestimation de la dette actuarielle nette sur engagements de retraite à prestations définies	10		10	(38)		(38)	
Variation des impôts différés	(3)		(3)	11		11	
Autres variations			0				
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	11	0	11	621	3	624	
Résultat net et gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	198	0	198	534	5	539	

L'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, partie intégrante des états financiers, comprend, au-delà du résultat de la période, la variation de la réserve des plus et moins-values latentes brutes des actifs disponibles à la vente, minorée de la participation aux bénéfices différée et de l'impôt différé ainsi que la variation de la réserve liée aux écarts de conversion et des pertes et gains actuariels des avantages postérieurs à l'emploi.



# GROUPAMA TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en millions d'euros)

En millions d'euros	Capital	Résultat	Titres super subordonnés	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Écart de conversion	Capitaux propres Part du groupe	Part des minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.2011	32	(1 762)	999	7 285	(901)	(389)	5 264	12	5 276
Affectation du résultat 2011		1 762		(1 762)					
Dividendes									
Variation de capital									
Regroupement d'entreprises								(1)	(1)
Incidence des opérations avec les sociétaires		1 762		(1 762)				(1)	(1)
Écarts de conversion						69	69		69
Actifs disponibles à la vente					6 648		6 648	25	6 673
Comptabilité reflet					(4 428)		(4 428)	(19)	(4 447)
Impôts différés				12	(648)		(636)	(2)	(638)
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				(35)			(35)		(35)
Autres				(62)	49		(13)	1	(12)
Résultat de l'exercice		(589)					(589)	2	(587)
Total des produits et charges reconnus sur la période		(589)		(85)	1 621	69	1 016	7	1 023
Total des mouvements sur la période		1 173		(1 847)	1 621	69	1 016	6	1 022
Capitaux propres au 31.12.2012	32	(589)	999	5 438	720	(320)	6 280	18	6 298
Affectation du résultat 2012		589		(589)					
Dividendes (1)				(20)			(20)	(1)	(21)
Variation de capital									
Regroupement d'entreprises								(4)	(4)
Incidence des opérations avec les sociétaires		589		(609)			(20)	(5)	(25)
Écarts de conversion						(37)	(37)	1	(36)
Actifs disponibles à la vente					(1 058)		(1 058)	(7)	(1 065)
Comptabilité reflet					812		812	4	816
Impôts différés				(3)	292		289	1	290
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				10			10		10
Autres				(5)			(5)	1	(4)
Résultat de l'exercice		187					187		187
Total des produits et charges reconnus sur la période		187		2	46	(37)	198		198
Total des mouvements sur la période		776		(607)	46	(37)	178	(5)	173
Capitaux propres au 30.06.2013	32	187	999	4 831	766	(357)	6 458	13	6 471

<sup>(1)</sup> S'agissant des dividendes portant sur la variation des capitaux propres – part du groupe, ils correspondent à la rémunération des titres super-subordonnés classés en fonds propres en normes IFRS.



En millions d'euros	Capital	Résultat	Titres super subordonnés	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Écart de conversion	Capitaux propres Part du groupe	Part des minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.2011	32	(1 762)	999	7 285	(901)	(389)	5 264	12	5 276
Affectation du résultat 2011		1 762		(1 762)					
Dividendes (1)				(21)			(21)		(21)
Variation de capital									
Regroupement d'entreprises								(1)	(1)
Incidence des opérations avec les sociétaires		1 762		(1 783)			(21)	(1)	(22)
Écarts de conversion						69	69		69
Actifs disponibles à la vente					2 039		2 039	8	2 047
Comptabilité reflet					(1 203)		(1 203)	(6)	(1 209)
Impôts différés				11	(259)		(248)	(1)	(249)
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				(38)			(38)		(38)
Autres				(47)	49		2	2	4
Résultat de l'exercice		(87)					(87)	2	(85)
Total des produits et charges reconnus sur la période		(87)		(74)	626	69	534	5	539
Total des mouvements sur la période		1 675		(1 857)	626	69	513	4	517
Capitaux propres au 30.06.2012	32	(87)	999	5 428	(275)	(320)	5 777	16	5 793

<sup>(1)</sup> S'agissant des dividendes portant sur la variation des capitaux propres – part du groupe, ils correspondent à la rémunération des titres super-subordonnés classés en fonds propres en normes IFRS.



# GROUPAMA TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	30.06.2013	30.06.2012
Résultat opérationnel avant impôt	268	247
Plus ou moins-values de cession des placements	(87)	2 087
Dotations nettes aux amortissements	143	164
Variation des frais d'acquisition reportés	(2)	(21)
Variation des dépréciations	(315)	(2 126)
Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et contrats financiers	2 263	1 538
Dotations nettes aux autres provisions	12	12
Variation de la juste valeur des placements et instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)	27	(163)
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	23	
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel différents des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	2 064	1 491
Variation des créances et dettes d'exploitation	(1 719)	(1 670)
Variation des créances et dettes d'exploitation bancaire	(534)	(108)
Variation des valeurs données ou reçues en pension	(563)	1 208
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	134	(66)
Impôts nets décaissés	(141)	(70)
Flux de trésorerie d'exploitation provenant des activités destinées à être cédées ou abandonnées	, ,	(7)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	(491)	1 025
Acquisitions/cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise	(7)	2
Prises de participation/cessions dans les entreprises associées		
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	(7)	2
Acquisitions nettes de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	(354)	(910)
Acquisitions nettes d'immobilier de placement	14	653
Acquisitions nettes et/ou émissions de placements et instruments dérivés des autres activités		
Autres éléments ne correspondant pas à des flux monétaires	0	5
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions de placement	(340)	(252)
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles et immobilisations d'exploitation	(87)	(88)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(87)	(88)
Flux de trésorerie d'investissement provenant des activités destinées à être cédées ou abandonnées		(432)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(434)	(770)
Droits d'adhésion		
Emission d'instruments de capital		
Remboursement d'instruments de capital		
Opération sur actions propres		
Dividendes payés	(21)	(21)
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et les sociétaires	(21)	(21)
Trésorerie affectée aux dettes de financement	(3)	(1)
Intérêts payés sur dettes de financement	(46)	(54)
Flux de trésorerie liés au financement du groupe	(49)	(55)
Flux de trésorerie de financement provenant des activités destinées à être cédées ou		294
abandonnées	(70)	
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(70)	218
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	2 068	1 555
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	(491)	1 032
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(434)	(338)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(70)	(76)
Flux de trésorerie liés aux actifs et passifs cédés ou abandonnés		(461)
Effet des variations de change sur la trésorerie	(14)	12
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin	1 059	1 724



TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	30.06.2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 933
Caisse, banque centrale, CCP et comptes débiteurs des activités du secteur bancaire	473
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(338)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier 2013	2 068
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 194
Caisse, banque centrale, CCP et comptes débiteurs des activités du secteur bancaire	48
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(183)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin 2013	1 059



# **ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS**



# 1. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

# **ORGANISATION DU GROUPE**

#### **En France**

# Cession de la société de gestion d'actifs Groupama Private Equity

Groupama a cédé 100% du capital de Groupama Private Equity au groupe ACG. Annoncée le 7 janvier 2013, cette opération a été clôturée le 29 mars 2013. Elle s'inscrit dans le cadre de la stratégie de Groupama de cession de ses activités non stratégiques.

À l'occasion de ce processus de cession, Groupama a saisi l'opportunité de céder partiellement les parts détenues par le groupe dans les fonds d'investissement direct en capital (FCPR Acto et FCPR Acto Capital II) à Acto Capital, société par actions simplifiée en cours de constitution, représentée par Luxempart et Five Arrows Secondary Opportunities III, un fonds du groupe Rothschild.

#### A l'International

# Cession de Bollington

Le 15 mars 2013, Gan UK Broking Services a cédé 51% de sa participation dans le cabinet de courtage Bollington. L'effet de cette opération avait été anticipé dans les comptes au 31 décembre 2012.

# Groupama renforce son partenariat avec le groupe chinois AVIC

Groupama et le Groupe aéronautique chinois AVIC (Aviation Industry Corporation of China) ont signé le 25 avril 2013 un deuxième accord de partenariat dans le domaine de l'assurance.

Cet accord prévoit le doublement du capital de Groupama AVIC Property Insurance Company Limited à 1 milliard de Yuans (125 millions d'euros). Ce doublement du capital, à part égale pour chacun des partenaires, vise à accompagner la forte croissance de Groupama AVIC Insurance sur le marché de l'assurance agricole et du monde rural en Chine, qui dépasse les prévisions initiales.

#### Accords de bancassurance en Italie

Au cours du 1er semestre 2013, Groupama Assicurazioni a signé plusieurs accords de bancassurance avec des instituts bancaires régionaux, de moyenne dimension et indépendants, situés dans le centre Nord de l'Italie. Groupama Assicurazioni ne prend pas part au capital des banques, mais le projet prévoit l'adoption de processus et outils communs pour rendre plus efficace et rationnel le placement des produits d'assurances. Dans un premier temps, le placement des produits concernera exclusivement la responsabilité civile automobile. Par la suite, l'activité sera étendue aux autres produits des branches principales.

# **AUTRES ÉLÉMENTS**

# Extension du traité en quote-part en assurance non vie

Groupama a renouvelé à effet 1er janvier 2013 le traité en quote-part en assurance non vie, mis en place fin décembre 2011, pour un volume de 600 millions d'euros sur l'exercice de survenance 2013.

# Notation financière

Le 6 mars 2013, Fitch a relevé la note de solidité financière de Groupama SA et de ses filiales de 'BB+' à 'BBB-'. La perspective associée aux notations de Groupama SA et de ses filiales est stable.



# **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

# Couverture tempête

Groupama a poursuivi la diversification de ses couvertures tempête France, avec l'émission début juillet d'une nouvelle obligation catastrophe ('cat bond') à hauteur de 280 millions d'euros.

Swiss Re Capital Markets a placé pour le compte de Groupama SA une nouvelle obligation structurée Green Fields II Capital Limited qui fournit une couverture de 280 millions d'euros contre les tempêtes en France pour une période de risque allant du 2 juillet 2013 au 31 décembre 2016, le collatéral de cette émission étant une obligation structurée dédiée émise par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (notations AAA par S&P, Moody's et Fitch).

# Mise en place d'un traité en quote-part en assurance vie

Groupama a contractualisé au cours du mois de juillet 2013, à effet 1er janvier 2013, un traité en quote-part en assurance vie avec un réassureur vie de premier plan au niveau mondial représentant un volume de cessions de primes de l'ordre de 450 millions d'euros par an et pour une durée de 3 ans.



# 2. PRINCIPES, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

#### 2.1. NOTE LIMINAIRE

Groupama SA est une Société Anonyme détenue à près de 100%, directement et indirectement par les Caisses Régionales d'Assurance et de Réassurance Mutuelles Agricoles et les Caisses Spécialisées (« caisses régionales ») formant le pôle mutualiste de Groupama. Groupama SA est domiciliée en France. Son siège social est situé au 8-10, rue d'Astorg, 75008, Paris, France.

La répartition du capital au 30 juin 2013 est la suivante :

- 90,96% à la société Groupama Holding ;
- 8,99% à la société Groupama Holding 2;
- 0,05% aux mandataires et salariés anciens ou actuels de Groupama SA (en direct ou par le biais des FCPE).

Les deux sociétés Groupama Holding et Groupama Holding 2, à statut de SA, sont entièrement détenues par les caisses régionales.

Groupama SA est une société d'assurance non vie et de réassurance, réassureur unique des caisses régionales et holding de tête du pôle capitalistique du groupe Groupama. Ses activités consistent à :

- définir et mettre en oeuvre la stratégie opérationnelle du groupe Groupama, en concertation avec les caisses régionales et dans le cadre des orientations fixées par la Fédération Nationale Groupama;
- réassurer les caisses régionales ;
- piloter l'ensemble des filiales ;
- mettre en place le programme de réassurance de l'ensemble du groupe ;
- gérer une activité d'assurance directe;
- établir les comptes consolidés et combinés.

Les comptes consolidés de Groupama SA intègrent la réassurance cédée par les caisses régionales ainsi que l'activité des filiales.

Les comptes combinés sont relatifs au groupe Groupama, constitué de l'ensemble des caisses locales, des caisses régionales, de Groupama SA et de ses filiales.

Au titre de ses activités, la société est régie par les dispositions du Code de Commerce et du Code des Assurances, et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle prudentiel.

Les liens entre les différentes entités du groupe sont régis :

- dans le pôle Groupama SA, par des relations capitalistiques. Les sociétés filiales incluses dans ce pôle font l'objet d'une consolidation comptable. En outre, en contrepartie d'une certaine autonomie opérationnelle, chacune des filiales est soumise aux contraintes et devoirs définis par l'environnement de Groupama SA, notamment en matière de contrôle;
- dans le pôle mutualiste :
  - > par une convention de réassurance interne liant les caisses régionales à Groupama SA.
  - par un dispositif de sécurité et de solidarité entre l'ensemble des caisses régionales et Groupama SA («Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité des Caisses de Réassurance Mutuelle Agricole adhérentes à la Fédération Nationale GROUPAMA », signée le 17 décembre 2003).



#### 2.2. PRESENTATION GENERALE DES COMPTES COMBINES

Les comptes combinés au 30 juin 2013 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 1er août 2013.

Pour les besoins de l'établissement des comptes combinés, les comptes de chaque entité du périmètre de combinaison sont établis, de façon homogène, conformément aux dispositions des normes comptables internationales (« International Financial Reporting Standards ») et interprétations applicables au 30 juin 2013 telles qu'adoptées par l'Union Européenne et dont les principales modalités d'application par GROUPAMA sont décrites ci-après.

Les normes et interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013 ont été appliquées pour l'établissement des comptes du groupe au 30 juin 2013. Leur application n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes du groupe au 30 juin 2013. Elles sont reprises ci-dessous :

- amendement d'IAS 1 : Présentation des autres éléments du résultat global ;
- amendement d'IAS 19 : Avantages du personnel ;
- amendement d'IFRS 7 : Informations à donner sur les compensations d'actifs financiers et de passifs financiers :
- IFRS 13 : Evaluation de la juste valeur.

Les nouvelles normes de consolidation adoptées par l'Union européenne et applicables au plus tard aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014 n'ont pas été appliquées par anticipation. L'analyse de leur impact potentiel sur les états financiers du groupe est actuellement en cours. Elles sont reprises ci-dessous :

- IFRS 10 : États financiers consolidés ;
- IFRS 11 : Accords conjoints ;
- IFRS 12 : Informations à fournir sur les participations dans les autres entités ;
- IAS 27 révisée : Etats financiers individuels ;
- IAS 28 révisée : Participation dans des entreprises associées et des co-entreprises ;
- Amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 13 : Modalités de transition.

L'amendement de la norme IAS 32 « Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers », adopté par l'Union Européenne en décembre 2012, n'a pas été appliqué par anticipation. Son application est jugée sans impact significatif sur les comptes consolidés du groupe.

En matière d'arrêté intermédiaire, les états financiers ont été établis conformément à la norme IAS 34, sous une forme condensée.

Les orientations prises par le groupe s'appuient notamment sur la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en oeuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance.

Les filiales, co-entreprises et entités associées du périmètre de combinaison sont consolidées dans le périmètre conformément aux dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31.

En revanche, aucune norme IFRS ne traite spécifiquement des modalités d'agrégation des comptes des entités constituant le pôle mutualiste (caisses locales et caisses régionales). Le groupe a donc adopté les règles de combinaison définies à la section VI du Règlement n°2000-05 du Comité de la réglementation comptable relatifs aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des assurances et des institutions de prévoyance régies par le Code de la sécurité sociale ou par le Code rural.

Ce choix a été fait en application des critères de jugement de l'article 10 de la norme internationale « IAS 8 » (sur la sélection et l'application des méthodes comptables en l'absence d'une norme ou d'une interprétation spécifiquement applicable), en raison des caractéristiques du pôle mutualiste de Groupama décrites ci-dessus.

Le groupe a adopté les normes « IFRS » pour la première fois pour l'établissement des comptes de l'exercice 2005.

Dans les annexes, tous les montants sont en millions d'euros sauf si mentionnés différemment.

La préparation des états financiers du groupe en conformité avec les IFRS exige de la part de la direction de Groupama le choix d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui ont un impact sur le montant des actifs, des passifs, des produits et des charges ainsi que sur l'élaboration des notes annexes.

Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement. Elles sont basées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, y compris des événements futurs dont la réalisation apparaît raisonnable dans les circonstances.



Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles des estimations étaient nécessaires peuvent s'avérer différents de celles-ci et entraîner un ajustement des états financiers.

Les jugements réalisés par la direction en application des normes IFRS concernent principalement :

- l'évaluation initiale et les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels et plus particulièrement les écarts d'acquisition (notes 3.1.1 et 3.1.2),
- l'évaluation des provisions techniques (note 3.12),
- l'estimation de certaines justes valeurs sur actifs non cotés ou actifs immobiliers (notes 3.2.1 et 3.2.2),
- l'estimation de certaines justes valeurs sur actifs cotés faiblement liquides (note 3.2.1),
- la reconnaissance à l'actif des participations aux bénéfices (note 3.12.2.b) et des impôts différés (note 3.13),
- la détermination des provisions pour risques et charges et notamment l'évaluation des avantages consentis au personnel (note 3.10).

#### 2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

# 2.3.1. Périmètre et méthodes de combinaison et de consolidation

Une entreprise est comprise dans le périmètre de combinaison dès lors que sa combinaison, ou celle du sous-groupe dont elle est la tête, présente, seule ou avec d'autres entreprises en situation d'être combinées, un caractère significatif par rapport aux comptes combinés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison. Une entité opérationnelle d'assurance et de banque est présumée devoir être combinée dès lors que les capitaux propres, le bilan ou les primes acquises de cette entité représentent respectivement 30 millions d'euros sur les capitaux propres combinés ou 50 millions d'euros sur le total du bilan combiné, ou 10 millions d'euros sur les primes acquises du groupe.

Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières sont, conformément aux dispositions des normes IAS27 et IAS28, consolidés soit par intégration globale, soit par mise en équivalence. Le contrôle est examiné au cas d'espèce de chaque OPCVM. Toutefois, le contrôle est présumé pour les OPCVM dont l'encours est supérieur à 100 millions d'euros dès lors que le groupe détient, directement ou indirectement, 50 % ou plus des droits de vote. Les intérêts minoritaires relatifs aux OPCVM consolidés par intégration globale sont classés dans un poste spécifique de dettes financières au passif du bilan IFRS. Les actifs financiers sous-jacents figurent dans les placements des activités d'assurance du groupe.

# > Entreprise combinante

L'entreprise combinante est chargée d'établir les comptes combinés. Sa désignation fait l'objet d'une convention écrite entre toutes les entreprises du périmètre de combinaison dont la cohésion ne résulte pas de lien en capital.

# > Entreprises agrégées

Les entreprises liées entre elles par un lien de combinaison sont intégrées par agrégation des comptes, selon des règles identiques à celle de l'intégration globale.

# > Entités contrôlées de manière exclusive

Les sociétés, quelles que soient leurs structures et faisant l'objet d'un contrôle exclusif par le groupe, sont consolidées par intégration globale. Ces entités sont consolidées dès qu'elles sont contrôlées. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Une entité n'est plus consolidée par intégration globale dès lors que le groupe n'exerce plus de contrôle effectif sur l'entité.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels :
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires ».



#### > Entreprises contrôlées de fait

Lorsque le groupe considère qu'il dispose du contrôle de fait d'une entité, celui-ci peut être amené à appliquer la méthode de l'intégration globale pour consolider cette société malgré un taux de détention inférieur au seuil de 50%.

Le contrôle de fait peut être présumé dès lors que plusieurs des critères suivants sont respectés :

- Le groupe est l'actionnaire le plus important de la société,
- Les autres actionnaires ne détiennent directement ou indirectement, seuls ou de concert, un nombre d'actions et de droits de vote supérieur à celui du groupe,
- Le groupe exerce une influence notable sur la société,
- Le groupe dispose du pouvoir d'influer sur les politiques financières et opérationnelles de la société,
- Le groupe dispose du pouvoir de nommer ou faire nommer les dirigeants de la société.

# Entreprises associées

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Lorsque l'entité combinante détient, directement ou indirectement 20% ou davantage de droits de vote dans une entité, elle est présumée avoir une influence notable, sauf démonstration contraire. Inversement, lorsque l'entité combinante détient directement ou indirectement moins de 20% des droits de vote dans la société détenue, elle est présumée ne pas avoir d'influence notable, sauf à démontrer que cette influence existe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres convertis au cours de clôture, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation.

# Déconsolidation

Lorsqu'une entité est en run-off (arrêt de la souscription d'affaires nouvelles) et que les principaux agrégats du bilan ou du compte de résultat n'excédent pas (sauf cas particulier) les seuils de 0,5% des primes émises, des effectifs, du résultat contributif, 1% des capitaux propres combinés, des provisions techniques et du total du bilan ainsi que 3% des écarts d'acquisition (ces seuils étant mesurés par rapport au total du groupe), cette entité est déconsolidée.

Les titres de cette entité sont alors enregistrés, sur la base de leur valeur d'équivalence en titres disponibles à la vente au moment de la déconsolidation. Les variations ultérieures de valeur sont enregistrées conformément à la méthodologie définie pour ce type de titres.

# 2.3.2 Evolution du périmètre de combinaison

Les évolutions du périmètre de combinaison sont décrites dans la note 31 de l'annexe des états financiers.

# 2.3.3. Homogénéité des principes comptables

Les comptes combinés de Groupama SA sont présentés d'une façon homogène pour l'ensemble formé par les entreprises incluses dans le périmètre de combinaison, en tenant compte des caractéristiques propres à la consolidation et des objectifs d'information financière requis pour les comptes consolidés (prédominance de la substance sur la forme, élimination des écritures passées au titre des dispositions fiscales locales).

Les retraitements effectués au titre de l'homogénéité des principes sont réalisés dès lors qu'ils ont un caractère significatif.

# 2.3.4. Conversion des comptes des sociétés étrangères

Les postes du bilan sont convertis en euros (devise fonctionnelle et de présentation des comptes du groupe) au cours de change officiel à la date de clôture, à l'exception des capitaux propres, hors résultat, qui sont convertis aux cours historiques. L'écart de conversion qui en résulte est porté au poste "Ecarts de conversion" pour la part revenant au groupe et à la rubrique "Intérêts minoritaires" pour le solde.



Les opérations du compte de résultat sont converties au cours moyen. L'écart entre le résultat converti au taux moyen et celui converti au taux de clôture est porté au poste "Ecarts de conversion" pour la part revenant au groupe et à la rubrique "Intérêts minoritaires" pour le solde.

# 2.3.5 Opérations internes entre sociétés combinées par GROUPAMA

Toutes les opérations internes au groupe sont éliminées.

Lorsque ces opérations affectent le résultat combiné, l'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée à 100%, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise combinante et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. En cas d'élimination de pertes, le groupe s'assure que la valeur de l'élément d'actif cédé n'est pas modifiée de façon durable. L'élimination des incidences des opérations internes portant sur des actifs a pour conséquence de les ramener à leur valeur d'entrée dans le bilan combiné (coût historique consolidé).

Ainsi doivent être éliminées les opérations internes portant, notamment, sur :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques ;
- les effets à recevoir et les effets à payer s'éliminent réciproquement mais, lorsque l'effet à recevoir est remis à l'escompte, le concours bancaire consenti au groupe est substitué à l'effet à payer;
- les opérations affectant les engagements reçus et donnés ;
- les acceptations, les cessions et rétrocessions en réassurance;
- les opérations de co-assurance et co-réassurance ainsi que de gestion en pool;
- les opérations de courtage ou d'intermédiation ;
- le partage contractuel des résultats de contrats collectifs ;
- les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation des titres de participation constituées par l'entreprise détentrice des titres et, le cas échéant, les dotations aux provisions pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises contrôlées de manière exclusive ;
- les opérations sur instruments financiers à terme ;
- les plus et moins values de cession interne des placements d'assurance;
- les dividendes intra-groupe.



# 3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS

#### 3.1. ACTIFS INCORPORELS

# 3.1.1 Ecarts d'acquisition

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans les capitaux propres retraités à la date d'acquisition. Lorsqu'ils ne sont pas affectés à des éléments identifiables du bilan, les écarts d'acquisition sont enregistrés au bilan dans un poste spécifique d'actif comme une immobilisation incorporelle.

L'écart d'acquisition résiduel ou *goodwill* résulte du prix payé au delà de la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition, réévalué d'éventuels actifs incorporels identifiés dans le cadre de la comptabilité d'acquisition selon la norme IFRS 3 révisée (juste valeur des actifs et des passifs acquis). Le prix payé intègre la meilleure estimation possible des compléments de prix (earn-out, différé de paiements ...).

Le solde résiduel correspond donc à l'évaluation de la part de résultat attendu sur la production future. Cette performance attendue, qui se traduit dans la valeur de la production future, résulte de la combinaison d'éléments incorporels non directement mesurables. Ces éléments se matérialisent dans les multiples ou dans les projections de résultat futur qui ont servi de référence à la base de la valorisation et du prix payé lors de l'acquisition et conduisent à la détermination de l'écart d'acquisition mentionné précédemment.

Les ajustements des compléments de prix futurs sont comptabilisés, pour les regroupements antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2010, comme un ajustement du coût d'acquisition, et en résultat pour les regroupements réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Pour les regroupements réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les coûts directement attribuables à l'acquisition sont enregistrés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les intérêts minoritaires sont évalués, selon un choix effectué à chaque acquisition, soit à leur juste valeur, soit pour leur quote-part dans les actifs nets identifiables de la société acquise.

L'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un goodwill complémentaire.

Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts minoritaires dans une société contrôlée qui n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé sont enregistrées dans les capitaux propres du groupe.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de l'acquiereur et/ou de l'acquise dont on s'attend à ce qu'elles tirent avantage du regroupement. Une UGT est définie comme un groupe identifiable d'actifs produisant des flux de trésorerie indépendamment d'autres éléments d'actif ou groupes d'éléments d'actif. En cas d'unité de management, d'outils de gestion, de zone géographique ou de grande branche d'activité, une UGT est constituée par le regroupement d'entités homogènes.

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entité étrangère hors zone euro est enregistré dans la devise locale de l'entité acquise et converti en euros au taux de clôture. Les variations de change ultérieures sont enregistrées en réserves de conversion.

Pour les entités acquises au cours de l'exercice, le groupe dispose d'un délai de douze mois à partir de la date d'acquisition pour attribuer aux actifs et passifs acquis leur valeur définitive.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation antérieurement acquise à la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur et l'ajustement en résultant comptabilisé par résultat.

Les écarts d'acquisition résiduels ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. Le groupe revoit la valeur comptable de l'écart d'acquisition en cas d'événement défavorable survenant entre deux tests annuels. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente est approchée de la façon suivante selon les préconisations de la norme IAS 36 (§25 à 27) :

- le prix de vente figurant dans un accord de vente irrévocable ;
- le prix de marché diminué des coûts de cession, dans le cadre d'un marché actif ;
- sinon, la meilleure information disponible, par référence à des transactions comparables.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs devant être générés par l'unité génératrice de trésorerie.



Les écarts d'acquisition, constatés lors du premier regroupement d'entreprise, dont le montant est de faible valeur ou générant des coûts de travaux d'évaluation disproportionnés par rapport à leur valeur, sont immédiatement constatés en charge de la période.

Une dépréciation d'un écart d'acquisition comptabilisée lors d'un exercice ne peut être reprise ultérieurement.

Si la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'acquisition des titres de l'entreprise, il est procédé à une réestimation de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels et de l'évaluation du coût du regroupement. Si, après cette réévaluation, la quote-part d'intérêts acquise demeure supérieure au coût d'acquisition, cet excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

Lors d'une prise de contrôle d'une entité, une option de vente peut être octroyée aux actionnaires minoritaires. L'option de vente entraîne l'obligation pour le groupe d'acheter les titres détenus par le minoritaire à un prix d'exercice spécifié et à une date future (ou période de temps) si le minoritaire exerce son droit. Cette obligation est traduite dans les comptes par une dette dont la valeur est égale au prix d'exercice de ce droit actualisé.

La contrepartie de cette dette, égale au prix de l'option (valeur de la part) est comptabilisée en écart d'acquisition pour les options de vente octroyées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 ou en diminution des capitaux propres pour les options de vente contractées postérieurement à cette date.

# 3.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont des actifs identifiables, contrôlés par l'entité du fait d'événements passés et à partir desquels on s'attend à ce que des avantages économiques futurs bénéficient à l'entité.

Elles comprennent principalement les valeurs de portefeuille de contrats d'assurance et de contrats d'investissement, les valeurs de la relation clients, les valeurs de réseaux et les marques constatées lors de regroupements d'entreprises, ainsi que les logiciels acquis et créés.

Les actifs incorporels amortissables d'assurance (qui regroupent notamment la valeur des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats d'investissement, la valeur de la relation clients et la valeur des réseaux) sont amortis au rythme de dégagement des marges sur la durée de vie des portefeuilles de contrats. Un test de recouvrabilité est réalisé chaque année en fonction de l'expérience et de l'évolution anticipée des principales hypothèses.

Les logiciels acquis et créés ont une durée de vie finie et sont amortis en règle générale linéairement sur cette durée de vie.

Les autres immobilisations incorporelles qui n'ont pas de durée de vie finie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test systématique de dépréciation.

Les frais d'établissement ne sont pas immobilisés mais comptabilisés en charges.



#### 3.2 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

L'évaluation des placements ainsi que leur dépréciation éventuelle sont établies conformément aux normes IFRS, selon la classification des placements.

#### 3.2.1. Actifs financiers

Sont notamment considérés comme des actifs financiers, les actions, les obligations, les prêts et créances, les dérivés et les comptes de banque.

#### Classification

Les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

- Les actifs en juste valeur par résultat sont de deux types :
  - Les placements détenus à des fins de transaction (*trading*) qui sont des placements pour lesquels l'intention de gestion est de dégager des bénéfices à court terme. L'existence d'un historique de cession à court terme permet également la classification dans cette catégorie,
  - Les actifs financiers désignés de manière optionnelle (held for trading ou encore fair value option), dès lors qu'ils respectent notamment les critères suivants :
    - adossement actif / passif pour éviter les distorsions de traitement comptable,
    - instruments hybrides comprenant un ou plusieurs produits dérivés incorporés,
    - qroupe d'actifs et/ou passifs financiers qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.
- Les actifs détenus jusqu'à l'échéance comprennent les placements à échéance fixe que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Le groupe n'utilise pas cette catégorie, à l'exception de certains portefeuilles parfaitement adossés, qui remplissent les critères rappelés ci-dessus.
- La catégorie des prêts et créances permet l'enregistrement des actifs à paiement déterminé ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- Les actifs disponibles à la vente (en juste valeur par capitaux propres) regroupent par défaut, tous les autres placements financiers à échéance fixe, les actions, et les prêts et créances qui ne sont pas inclus dans les autres catégories.

# Reclassements

Un actif financier peut, dans des circonstances exceptionnelles, être reclassé hors de la catégorie des placements détenus à des fins de transaction.

Un actif financier classé comme disponible à la vente peut être reclassé hors de la catégorie des actifs disponibles à la vente vers :

- la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance lorsque l'intention ou la capacité de l'entreprise a changé ou lorsque l'entité ne dispose plus d'une évaluation fiable de la juste valeur.
- la catégorie des prêts et créances lorsque l'actif financier répond à la définition de prêts et créances à la date du reclassement et lorsque l'entité a l'intention et la capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance.

Un actif financier classé dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance peut être reclassé de manière exceptionnelle comme disponible à la vente si l'intention ou la capacité de l'entité a changé.

# Comptabilisation initiale

Le groupe comptabilise ses actifs financiers lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de ces actifs.

Les achats et les ventes des placements financiers sont enregistrés à la date de transaction.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Cependant, les coûts de transaction ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition des actifs financiers dès lors qu'ils ne sont pas significatifs.



Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan.

# Méthodes d'évaluation de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur d'un instrument financier correspond à son cours coté sur un marché actif. Lorsque le marché de cet instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation utilisant des données de marché observables lorsque celles-ci sont disponibles ou, lorsque celles-ci ne sont pas disponibles, en ayant recours à des hypothèses qui impliquent une part de jugement.

Conformément à l'amendement d'IFRS 7 publié par l'IASB en mars 2009 et à la norme IFRS 13, les instruments financiers actifs et passifs évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie en trois niveaux. Ceux-ci dépendent de l'utilisation ou non d'un modèle d'évaluation et des sources de données utilisées pour alimenter les modèles d'évaluation :

- le niveau 1 correspond à un prix coté sur un marché actif auquel l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation,
- le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché (de niveau 1) ou déterminable à partir de prix observés,
- le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché.

Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

# Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation et les dépréciations éventuelles doivent être appréhendées en fonction de l'appartenance de l'instrument financier à l'une des guatre catégories présentées ci-dessus.

Les actifs détenus à des fins de transaction et ceux classés sur option dans cette catégorie sont enregistrés à leur juste valeur au cours de clôture dans le compte de résultat.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les actions non cotées pour lesquelles la juste valeur ne peut pas être mesurée de façon suffisamment fiable et les prêts et créances sont enregistrés au coût amorti ou au coût historique. Le coût amorti est le montant auquel l'actif a été évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé des différences entre le montant initial et le montant à l'échéance (selon le taux d'intérêt effectif) et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation.

Les écarts entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition sont répartis de manière actuarielle en charges (surcote) ou en produits (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque plusieurs dates de remboursement sont prévues, la durée de vie résiduelle est déterminée sur la date du dernier remboursement.

Les actifs disponibles à la vente sont valorisés à leur juste valeur et les plus et moins values latentes sont enregistrées dans une rubrique distincte des capitaux propres.

Les placements représentatifs des contrats libellés en unités de compte sont valorisés en juste valeur par résultat sur option.

# Provisions pour dépréciation

A chaque date d'arrêté, le groupe recherche l'existence d'indications objectives de dépréciation de ses placements.

# Instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente

Pour les instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente, une perte de valeur est comptabilisée par résultat en cas de risque de contrepartie avéré.

Les dépréciations constatées sur un instrument de dette sont reprises par résultat en cas de diminution ou de disparition du risque de contrepartie.



#### Instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente

Pour les instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente, le groupe a pris en compte les précisions apportées par le comité d'interprétation des normes IFRS (IFRIC) dans son « update » du mois de juillet 2009 sur la notion de baisse significative ou prolongée du paragraphe 61 de la norme IAS 39.

Au30 juin 2013, il existe une indication objective de dépréciation dans les cas suivants :

- le placement financier était déjà provisionné à l'arrêté publié précédent, ou ;
- une décote de 50% est observée à la date d'arrêté, ou ;
- le placement financier a été constamment en situation de moins-value latente au regard de sa valeur comptable sur les 36 derniers mois précédant l'arrêté.

Pour les titres qualifiés de titres stratégiques détaillés en annexe, pour lesquels le groupe exerce sa détention sur le long terme caractérisés par une représentation du groupe dans leurs instances de gouvernance ou des relations contractuelles importantes et durables ou un niveau de participation significatif dans le capital (en valeur absolue ou relative), sans pour autant qu'une influence notable soit exercée, cette période de référence est de 48 mois.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, le montant de la dépréciation correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'exercice, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée par résultat, est enregistré automatiquement en résultat.

Ces critères pourront faire l'objet d'évolutions dans le temps pour tenir compte des changements de l'environnement dans lequel ils ont été définis, en se fondant sur l'exercice du jugement. Ce dernier doit également permettre de traiter des cas anormaux (tels que par exemple une chute des cours brutale et anormale à la clôture).

En outre, dans tous les autres cas où ces seuils ne sont pas atteints, le groupe identifie dans son portefeuille, les titres présentant constamment au cours des six derniers mois une moins-value latente significative fonction de la volatilité des marchés financiers. Pour les titres ainsi isolés, il examine ensuite sur la base de son jugement, titre par titre, s'il y a lieu ou non d'enregistrer une dépréciation par résultat.

Dans le cas où la gestion financière d'une ligne de titres est effectuée de manière globale à l'échelle du groupe, même lorsque ces titres sont détenus par plusieurs entités, la détermination de l'existence ou non d'une indication objective de dépréciation peut être effectuée sur la base du prix de revient groupe.

Les dépréciations constatées sur un instrument de capitaux propres ne sont reprises en résultat que lors de la cession de l'actif concerné.

# Placements valorisés au coût amorti

Pour les placements valorisés au coût amorti, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, déterminée à partir du taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier et corrigée des éventuelles provisions. Le montant de la perte de valeur est inclus dans le résultat net de l'exercice. La provision peut être reprise par résultat.

#### Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels arrivent à expiration ou que le groupe transfère l'actif financier.

Les plus ou moins-values de cession des placements financiers sont déterminées suivant la méthode FIFO, à l'exception des titres portés par les OPCVM. En ce qui concerne ces derniers, la méthode retenue est la méthode du coût moyen pondéré.

Les plus et moins-values de cession sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'actif.



#### 3.2.2. Immeubles de placement

Le groupe a choisi de comptabiliser les immeubles de placement selon la méthode du coût. Ils sont évalués selon l'approche par composant.

# Comptabilisation initiale

Les terrains et immeubles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur de l'immeuble inclut les coûts de transaction significatifs directement attribuables à la transaction, sauf cas particulier des placements immobiliers en représentation des engagements en UC qui peuvent être enregistrés sur option en juste valeur par résultat.

Lorsqu'un bien immobilier comprend une partie détenue pour en retirer des loyers et une autre partie utilisée dans le cadre de la production ou à des fins administratives, le bien est un immeuble de placement uniquement si cette dernière n'est pas significative.

Lors de la comptabilisation initiale, les immeubles sont répartis par composants, ceux-ci faisant l'objet d'un enregistrement de manière séparée.

Les durées d'amortissement des composants retenues par le groupe selon la nature de l'immeuble considéré sont les suivantes :

- gros oeuvre ou coque (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 120 ans),
- clos et couvert (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 35 ans),
- gros équipement (durée d'amortissement comprise entre 20 ans et 25 ans),
- équipements secondaires, revêtements (durée d'amortissement comprise entre 10 ans et 15 ans),
- entretien (durée d'amortissement : 5 ans).

#### Evaluation

Le coût de l'immeuble est le montant auquel celui-ci a été enregistré lors de sa comptabilisation initiale, diminué des amortissements cumulés et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation. Le coût d'acquisition de l'immeuble fait suite, soit d'une acquisition pure et simple, soit à l'acquisition d'une société propriétaire d'un immeuble. Dans ce dernier cas, le coût de l'immeuble est égal à la juste valeur à la date d'acquisition de la société propriétaire.

Chaque composant se distingue par sa durée et son taux d'amortissement.

La valeur résiduelle du composant gros oeuvre n'étant pas mesurable de façon suffisamment fiable, notamment compte tenu d'incertitudes sur l'horizon de détention, l'amortissement de ce composant est donc déterminé sur la base du coût d'acquisition.

Les loyers sont enregistrés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

La valeur de réalisation des placements immobiliers est déterminée sur la base d'expertise au plus quinquennale effectuée par un expert accepté par les autorités de contrôle nationales (l'Autorité de contrôle prudentiel). Au cours de chaque période quinquennale, le bien fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par ce dernier.

#### Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'immeuble :

- s'il est probable que ces dépenses permettront à l'actif de générer des avantages économiques,
- et que ces dépenses peuvent être évaluées de façon fiable.

# Provisions pour dépréciation

Le groupe détermine à chaque date de clôture de ses comptes s'il y a des indications de perte de valeur potentielle sur les immeubles comptabilisés au coût amorti. Si tel est le cas, la valeur recouvrable de l'immeuble est calculée comme étant la valeur la plus élevée entre le prix de vente net des frais de cession et la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, le groupe comptabilise une perte de valeur en résultat pour la différence entre les deux valeurs et la valeur nette comptable est ajustée pour ne refléter que la valeur recouvrable.

Lorsque la valeur de l'immeuble s'améliore ultérieurement, la provision pour dépréciation est reprise par résultat.



# Décomptabilisation

Les plus ou moins-values de cession des placements immobiliers sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de vente net et la valeur nette comptable de l'actif.

#### 3.3. DERIVES

#### 3.3.1. Généralités

Un dérivé est un instrument financier qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable spécifique appelée le « sous-jacent »,
- il requiert un investissement initial net nul ou faible comparé à d'autres instruments réagissant de façon analogue aux évolutions de marché.
- il est dénoué à une date future.

Tous les dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur tant en date d'origine qu'à l'occasion de leur revalorisation ultérieure. Les variations de la juste valeur sont enregistrées en compte de résultat à l'exception des dérivés désignés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger.

#### 3.3.2. Dérivés de couverture

L'utilisation de la comptabilité de couverture est soumise à des obligations de documentation et de démonstration périodique de l'efficacité de la couverture.

Les dérivés de couverture sont comptabilisés à la juste valeur avec variations en compte de résultat sauf pour les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'investissements nets à l'étranger considérées comme efficaces dont les variations de juste valeur sont différées en capitaux propres jusqu'à ce que les flux de trésorerie couverts soient comptabilisés en compte de résultat ou lors de la cession de la filiale étrangère.

S'agissant d'une couverture de valeur d'un titre disponible à la vente, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat de facon à ce que celles-ci compensent exactement celles du dérivé de couverture.

La partie inefficace des couvertures est comptabilisée en compte de résultat.

# 3.3.3. Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés sont des composantes d'instruments composés qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Ils sont séparés du contrat hôte et comptabilisés en tant que dérivés lorsque les trois conditions suivantes sont remplies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte :
- un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Lorsque l'une de ces conditions n'est pas remplie, la séparation n'est pas effectuée.

# 3.4. INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

Les investissements dans les entreprises associées sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. Lors de l'acquisition, l'investissement est comptabilisé au coût d'acquisition et sa valeur nette comptable est par la suite augmentée ou diminuée pour prendre en compte notamment les bénéfices ou les pertes ainsi que la variation de juste valeur des actifs financiers au prorata de la participation de l'investisseur.



#### 3.5 ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable. Les actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants cessent d'être amortis à compter de leur reclassement en actifs détenus en vue de la vente.

Est considérée comme une activité abandonnée toute composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui se trouve dans l'une des situations suivantes :

- elle constitue une ligne d'activité ou une zone géographique principale et distincte ; ou,
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné de cession d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement dans l'objectif d'être cédée.

Sont présentés sur une ligne particulière du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession,
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

# 3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le groupe a choisi d'évaluer les immeubles d'exploitation selon la méthode du coût. Ces derniers sont présentés sur une ligne distincte des immeubles de placement à l'actif. La méthode de comptabilisation et d'évaluation est identique à celle qui a été exposée pour les immeubles de placement.

Les immobilisations corporelles autres que les immeubles d'exploitation sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition, composé du prix d'achat, des droits de douane, des remises et rabais, des frais directs nécessaires à la mise en marche et des escomptes de règlement.

Les méthodes d'amortissement reflètent le mode de consommation économique.

Un test de dépréciation est réalisé dès qu'il existe un indice de perte de valeur. La perte de valeur est réversible et correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable, qui est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

# 3.7 CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

Les créances d'exploitation et autres actifs sont comptabilisés à leur valeur nominale en tenant compte des coûts éventuels de transaction.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrés à la juste valeur de la contrepartie reçue en échange à l'origine du contrat, nette des frais de transaction.

En outre, sont inclus dans les autres passifs les intérêts minoritaires relatifs aux OPCVM consolidés par intégration globale. En effet, en application de la norme IAS 32, un instrument financier qui confère à son porteur le droit de le restituer à l'émetteur contre de la trésorerie est un passif financier. La variation de cette dette est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat.

# 3.8 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie correspond aux espèces disponibles.

Les équivalents de trésorerie sont des placements liquides à court terme, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.



#### 3.9 CAPITAUX PROPRES

#### Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation comprend les écarts issus de la réévaluation à la juste valeur d'éléments du bilan et notamment :

- les effets de la réévaluation des instruments dérivés affectés à la couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises conformément aux dispositions de la norme IAS 21,
- les effets de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Il s'agit des profits et pertes non réalisés,
- l'impact cumulé de la charge ou du gain provenant de la comptabilité reflet,
- l'impact cumulé de la charge ou du gain d'impôts différés engendré par les opérations mentionnées ci-dessus.

#### Autres réserves

Les autres réserves sont composées des éléments suivants :

- Les reports à nouveau,
- Les réserves de consolidation du groupe,
- Les autres réserves réglementées,
- L'incidence de changement de méthodes comptables,
- Les instruments de capitaux propres de type Titres Super-Subordonnés (TSS) dont les caractéristiques permettent une comptabilisation en capitaux propres. La rémunération de ces titres se traite comme un dividende qui est prélevée sur les fonds propres.

# > Ecarts de conversion

Les écarts de conversion résultent du mécanisme de la consolidation du fait de la conversion des états financiers individuels de filiales étrangères établis dans une devise autre que l'euro.

# > Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires comprennent la quote-part dans l'actif net et dans les résultats nets d'une société du groupe consolidée par intégration globale. Cette quote-part correspond aux intérêts qui ne sont détenus par la société mère ni directement ni indirectement par l'intermédiaire de filiales (concernant le rachat des intérêts minoritaires et intérêts minoritaires sur OPCVM consolidés, se reporter à la note 3.11).

# 3.10 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée si les trois conditions suivantes sont remplies :

- l'entreprise a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- il est possible d'obtenir une estimation fiable du montant de la provision.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision doit être égal à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'entreprise estime nécessaire pour éteindre l'obligation.



#### Avantages du personnel

# • Engagements de retraite

Les sociétés du groupe disposent de différents régimes de retraite. Les régimes sont généralement financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurance ou à d'autres fonds administrés et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques. Le groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans le cas où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des salariés, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture.

Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles, sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Les coûts des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat, que les droits soient définitivement acquis ou non dans le cas d'un changement du régime de retraite.

S'agissant des régimes à cotisations définies, le groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite et n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance aboutit à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

# 3.11 DETTES DE FINANCEMENT

Les dettes de financement comprennent les passifs subordonnés, les dettes de financement représentées par des titres et les dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire.

En l'absence d'interprétation précise de l'IFRIC, les engagements de rachat de minoritaires sont comptabilisés en dettes de financement à la juste valeur (prix d'exercice de l'option).. La contrepartie de ces dettes est comptabilisée soit en écart d'acquisition pour les options de vente octroyées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010, soit en diminution des capitaux propres pour les options de vente contractées postérieurement à cette date.

# > Comptabilisation initiale

Les dettes de financement sont comptabilisées lorsque le groupe devient partie aux dispositions contractuelles de ces dettes. Le montant des dettes de financement est alors égal à leur juste valeur, ajustée le cas échéant, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou l'émission de ces dettes.

# Règles d'évaluation

Ultérieurement, les dettes de financement sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

# Décomptabilisation

Les dettes de financement sont décomptabilisées lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration.



#### 3.12 OPERATIONS TECHNIQUES

# 3.12.1. Classification et mode de comptabilisation

Il existe deux catégories de contrats émis par les sociétés d'assurance du groupe :

- les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui relèvent de la norme IFRS 4,
- les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire, qui relèvent de la norme IAS 39.

#### Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'assureur, accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie, le titulaire de la police, en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Un risque d'assurance est un risque, autre que le risque financier, transféré du titulaire d'un contrat à l'émetteur. Ce risque est significatif dès lors qu'un évènement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale.

Les pratiques comptables existantes relatives aux contrats relevant de la norme IFRS 4 continuent à être appliquées, à l'exception des provisions d'égalisation telles que définies par la norme IFRS 4 et sous réserve que les provisions ainsi déterminées soient conformes au test d'adéquation des passifs prescrit par les normes internationales (voir note 3.12.2.c).

#### Contrats financiers

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance telle que décrite précédemment, sont classés en contrats financiers. Les contrats financiers se décomposent en deux catégories : les contrats financiers avec et sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Une clause de participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel détenu par un souscripteur de bénéficier d'un versement supplémentaire ou d'une autre prestation dont le montant ou l'échéance est entièrement ou partiellement à la discrétion de l'assureur et dont la valorisation est fondée soit sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'un contrat déterminé, soit sur le profit ou la perte de l'assureur, d'un fonds ou de toute autre entité ayant émis le contrat, soit sur les rendements de placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille d'actifs spécifiés détenus par l'émetteur.

Les méthodes comptables relatives aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont identiques à celles des contrats d'assurance, décrites précédemment. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités conformément aux modalités d'évaluation décrites dans la note 3.12.3.

# 3.12.2 Contrats d'assurance relevant de la norme IFRS 4

## a. Contrats d'assurance non vie

#### Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

Les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises, dont la définition est donnée ci-dessous, constituent les primes acquises.

# Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance non vie comprennent essentiellement les prestations et frais payés et la variation des provisions de sinistres et des autres provisions techniques.

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations.



# > Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance non vie

# Provisions pour primes non acquises

Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées prorata temporis.

# Provisions pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours sont destinées à couvrir la part du coût des sinistres et des frais de gestion s'y rapportant qui excède la fraction des primes reportées nettes de frais d'acquisition reportés.

En arrêté intermédiaire, pour une famille de risques donnée, la sinistralité peut présenter au cours de l'exercice un profil non homogène qui se traduit par une perte technique sur la fraction de primes reportées.

Pour appréhender ce phénomène, un test de suffisance est réalisé, qui donne lieu, en cas de perte, à la constatation d'un complément de provision à due concurrence de l'insuffisance.

Le test est réalisé à partir de la dernière actualisation de la prévision annuelle de sinistralité et de frais pour cette famille de risques.

La perte correspond à l'insuffisance de primes reportées sur la période suivant l'arrêté intermédiaire, par rapport à la charge prévisionnelle de sinistralité et de frais se rapportant à ces primes. Le calcul est réalisé sur des montants nets de réassurance.

# Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non encore déclarés), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrage, une provision pour sinistres non encore manifestés.

Les provisions sont appréciées en fonction de la nature des risques spécifiques couverts, notamment les risques agricoles et climatiques ainsi que ceux qui présentent un fort caractère de saisonnalité.

# Autres provisions techniques

# Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

# Provision pour risques croissants

Cette provision est constituée pour les contrats d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité à primes périodiques constantes, contrats pour lesquels le risque croît avec l'âge des assurés.

# > Frais d'acquisition reportés

En assurance non vie, les frais d'acquisition afférents aux primes non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

# b. Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

# > Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions, de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.



# > Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance vie et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent :

- l'ensemble des prestations dès lors qu'elles ont fait l'objet d'un règlement au bénéficiaire,
- les intérêts techniques et participations aux bénéfices pouvant être inclus dans ces prestations,
- l'ensemble des frais supportés par la société d'assurance dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations.

Elles comprennent également la participation aux résultats et la variation des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques.

# Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

# Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements. Les provisions mathématiques s'inscrivent au passif du bilan à leur valeur technique brute de réassurance et de frais d'acquisition reportés.

Aucune provision pour aléas financiers n'est constatée dès lors que les provisions mathématiques ont été constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

# Provision pour participation aux bénéfices

La provision pour participation aux bénéfices se compose d'une provision pour participation aux bénéfices exigible et d'une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible comprend les montants identifiables, issus d'obligations réglementaires ou contractuelles, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfices et de ristournes, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste provisions techniques vie.

Pour la partie excédant l'engagement minimal réglementaire et contractuel, la charge courante de participation des bénéficiaires de contrats au résultat est déterminée dans les comptes intermédiaires sur la base du rapport estimé pour l'exercice en cours et compte tenu des décisions prises ou, à défaut, constaté à la clôture du dernier exercice, entre la charge prévisionnelle annuelle de participation des bénéficiaires de contrats et les produits financiers nets annuels prévisionnels. Cette charge ainsi calculée est plafonnée dans les comptes intermédiaires au montant de la marge financière prévisionnelle annuelle.

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend :

- la provision pour participation aux bénéfices inconditionnelle, qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés ;
- la provision pour participation conditionnelle, qui est relative à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés et dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Au cas particulier du retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation, une provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée lorsque les hypothèses de gestion actif / passif démontrent une reprise probable et durable du stock de réserve de capitalisation. Le groupe n'a pas constaté de participation aux bénéfices différée sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

# Application de la comptabilité reflet

Concernant les contrats dits participatifs, le groupe a décidé d'appliquer la comptabilité reflet (« shadow accounting »), qui vise à répercuter sur la valeur des passifs d'assurance, des frais d'acquisition reportés et des immobilisations incorporelles liées aux contrats d'assurance, les effets de la prise en compte des plus et moins-values latentes des actifs financiers évalués en juste valeur. La participation aux bénéfices différée qui en résulte est comptabilisée en contrepartie de la réserve de réévaluation ou du résultat selon que la prise en compte de ces plus et moins-values aura été effectuée dans cette réserve ou au compte de résultat.



L'application de la comptabilité reflet est réalisée à partir d'un taux de participation aux bénéfices estimé et appliqué aux plus et moinsvalues latentes. Ce taux est obtenu à partir de l'application des conditions réglementaires et contractuelles du calcul de la participation aux bénéfices observé au cours des trois dernières années.

En cas de moins-value latente globale du portefeuille d'actifs de l'entité, le groupe enregistre une participation aux bénéfices différée active limitée à la fraction de participation aux bénéfices différée effectivement recouvrable. Un test de recouvrabilité s'appuyant sur une projection du comportement futur des portefeuilles d'assurance est mis en oeuvre. Ce test intègre notamment des plus-values latentes sur actifs comptabilisés au coût amorti.

# Autres provisions techniques

#### Provision globale de gestion

La provision de gestion est dotée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion futures des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci. Cette approche est réalisée selon la maille des catégories ministérielles.

# Frais d'acquisition reportés

Les frais variables directement affectables à l'acquisition des contrats d'assurance vie sont portés à l'actif des comptes consolidés. Ces montants ne peuvent en aucun cas être supérieurs à la valeur actuelle des bénéfices futurs des contrats.

Ces frais sont amortis sur la durée de vie moyenne des contrats en fonction de la cadence d'émergence des marges futures pour chaque génération de contrats, les marges futures étant déterminées à partir d'hypothèses économiques (taux de participation aux bénéfices, taux de rendement futur des actifs et taux de chute). Les frais d'acquisition étant activés, les provisions mathématiques figurant au bilan sont présentées non zillmérisées.

Chaque année, par famille homogène de produits, la valeur actuelle probable des marges futures est comparée au total des frais d'acquisition reportés nets des amortissements déjà comptabilisés dans le passé. Si cette valeur est inférieure, un amortissement exceptionnel est constaté en charge.

Le groupe applique la comptabilité reflet au titre des frais d'acquisition reportés.

# c. Test de suffisance des passifs

Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs relevant de la norme IFRS 4 sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées. Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant.

En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

Ce test est effectué à chaque arrêté comptable et au niveau de chaque entité consolidée.

# d. Contrats libellés en unités de compte relevant de la norme IFRS 4

Les contrats libellés en unités de compte relevant de la norme IFRS 4 sont soit des contrats d'assurance comportant un risque d'assurance significatif tel qu'un risque décès, soit des contrats financiers avec participation discrétionnaire, pour lesquels le risque financier est supporté par l'assuré.

Les provisions techniques de ces contrats sont évaluées à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

# e. Dérivés incorporés dans les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation discrétionnaire

Les dérivés incorporés sont des composantes de contrats d'assurance qui répondent à la définition d'un produit dérivé.



Si un même contrat contient une composante financière et une composante assurance, la composante financière est évaluée séparément à la juste valeur lorsqu'elle n'est pas étroitement liée au contrat hôte ou lorsque les normes comptables n'obligent pas à comptabiliser ensemble les droits et obligations liés à la composante dépôt, en application des dispositions de la norme IFRS 4. Dans les autres cas, l'intégralité du contrat est traitée comme un contrat d'assurance.

#### 3.12.3. Contrats financiers relevant de la norme IAS 39

Les passifs relatifs à des contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire doivent être comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt. Ainsi, les primes perçues et les prestations sont comptabilisées au bilan. Les chargements et les frais de gestion des contrats sont enregistrés en résultat. Les revenus non acquis sont étalés sur la durée estimée du contrat.

Cette catégorie inclut principalement des contrats en unités de compte et des contrats indexés qui ne répondent pas à la définition de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation discrétionnaire. Les engagements afférents à ces contrats sont évalués à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

Les coûts accessoires directement liés à la gestion des placements d'un contrat financier sont comptabilisés à l'actif s'ils peuvent être identifiés séparément et évalués de manière fiable et s'il est probable qu'ils seront recouvrés. Cet actif qui correspond au droit contractuel acquis par le groupe sur les bénéfices résultant de la gestion des placements est amorti sur la durée de cette gestion et de façon symétrique avec la comptabilisation du profit correspondant.

# 3.12.4. Opérations de réassurance

# Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traité par traité sans décalage sur la base d'une appréciation des affaires acceptées. Ces opérations sont classées selon les mêmes règles que celles qui sont décrites à propos des contrats d'assurance ou des contrats financiers dans la note 3.12.1. Classification. En l'absence d'informations suffisantes de la part de la cédante, des estimations sont effectuées.

Un dépôt actif est enregistré pour le montant de la contrepartie donnée aux cédants et rétrocédants.

Les titres donnés en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

# Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités et selon les mêmes règles que celles décrites dans la note 3.12.1 relative aux contrats d'assurance et aux contrats financiers. Un dépôt passif est enregistré pour le montant de la contrepartie reçue des cessionnaires et rétrocessionnaires.

Les titres des réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) remis en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

## **3.13 IMPOTS**

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés. Lorsqu'un impôt est dû ou à recevoir et que son règlement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, il est qualifié d'exigible, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. Il figure selon le cas au passif ou à l'actif du bilan.

Les opérations réalisées par le groupe peuvent avoir des conséquences fiscales positives ou négatives autres que celles prises en considération pour le calcul de l'impôt exigible. Il en résulte des actifs ou passifs d'impôt qui sont qualifiés de différés.

Il en est ainsi en particulier lorsqu'en conséquence d'opérations déjà réalisées, qu'elles soient comptabilisées dans les comptes individuels ou dans les seuls comptes consolidés comme les retraitements et éliminations de résultats internes, des différences sont appelées à se manifester à l'avenir, entre le résultat fiscal et le résultat comptable de l'entreprise ou entre la valeur fiscale et la valeur comptable d'un actif ou d'un passif, par exemple lorsque des opérations réalisées au cours d'un exercice ne sont imposables qu'au titre de l'exercice suivant. De telles différences sont qualifiées de temporaires.

Tous les passifs d'impôt différé doivent être pris en compte ; en revanche, les actifs d'impôt différé ne sont portés à l'actif du bilan que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.



Tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés. En ce qui concerne les actifs d'impôt différé, ceux-ci sont pris en compte dès lors que leur récupération est considérée comme "plus probable qu'improbable", c'est à dire dans le cas où il est probable que suffisamment de bénéfices imposables seront disponibles dans le futur pour compenser les différences temporaires déductibles. En règle générale, un horizon de 3 exercices est jugé raisonnable pour apprécier la capacité de recouvrement par l'entité des impôts différés ainsi activés. Une dépréciation des actifs d'impôt différé est, en revanche, constatée dès lors que leur recouvrabilité s'avère compromise.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

#### 3.14 INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur opérationnel correspond à une composante de l'entité qui se livre à des activités dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par les principaux décideurs opérationnels du groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à allouer au secteur et d'évaluer sa performance.

Le groupe est organisé en trois secteurs opérationnels : l'assurance en France, l'assurance à l'International et les activités bancaires et financières. Le secteur des activités bancaires et financières qui fait par ailleurs l'objet de notes annexes spécifiques (notes 9.1; 9.2 et 23.3) a été regroupé avec le secteur de l'assurance en France pour constituer un secteur opérationnel global intitulé France.

Les différentes activités de chaque secteur sont les suivantes :

- Assurance de la personne. L'activité d'assurance de la personne regroupe l'activité traditionnelle d'assurance vie ainsi que l'assurance des dommages corporels à la personne (risques liés à la santé, à l'invalidité et à la dépendance, principalement);
- Assurance de dommages aux biens et responsabilité. L'activité d'assurance de dommages aux biens et responsabilité recouvre par déduction les autres activités d'assurance au sein du groupe ;
- Activité bancaire et financière. L'activité bancaire et financière concerne les activités de distribution de produits bancaires mais également les activités de gestion de portefeuille de placements en valeurs mobilières ou immobilières ou de « private equity » et d'épargne salariale ;
- Activité de holdings. Principalement composé des produits et charges relatifs à la gestion du groupe et à la détention des titres composant le périmètre de Groupama SA.

## 3.15 FRAIS PAR DESTINATION

Les frais de gestion et les commissions liés à l'activité d'assurance sont classés selon leur destination, par application de clefs de répartition en fonction de la structure et de l'organisation de chacune des entités d'assurance.

Le classement des charges s'effectue dans les six destinations suivantes :

- les frais d'acquisition,
- les frais d'administration,
- les frais de règlement des sinistres,
- les charges des placements,
- les autres charges techniques,
- les charges non techniques.



# 4. ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

# NOTE 1 - INFORMATION SECTORIELLE

# NOTE 1.1 – INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL

NOTE 1.1.1 - INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL - BILAN

F		30.06.2013			31.12.2012	
En millions d'euros	France	International	Total	France	International	Total
Actifs incorporels	950	1 787	2 736	982	1 827	2 809
Placements des activités d'assurance	71 363	6 026	77 389	71 500	6 122	77 622
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	3 311		3 311	3 487		3 487
Investissements dans les entreprises associées	871	142	1 013	882	157	1 039
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	1 135	292	1 427	1 184	258	1 441
Autres actifs	8 148	880	9 028	5 484	937	6 421
Actifs destinés à la vente et abandon d'activités						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	712	482	1 194	1 477	456	1 933
Actif total consolidé	86 490	9 608	96 098	84 995	9 757	94 753
Provisions pour risques et charges	558	92	650	554	93	647
Dettes de financement	1 943		1 943	1 946		1 946
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	49 170	5 244	54 415	45 842	5 270	51 112
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	18 657	1 176	19 834	19 723	1 212	20 935
Participation aux bénéfices différée passive	31	15	45	199	5	204
Ressources des activités du secteur bancaire	2 843		2 843	3 120		3 120
Autres passifs	9 482	415	9 897	10 082	409	10 491
Passif des activités destinées à être cédées ou abandonnées						
Passif total consolidé hors capitaux propres	82 685	6 942	89 627	81 466	6 988	88 454



NOTE 1.1.2 – INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL – COMPTE DE RESULTAT

	;	30.06.2013			30.06.2012	
En millions d'euros	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total
Primes acquises	5 639	1 238	6 876	5 738	1 277	7 015
Produit net bancaire, net du coût du risque	98		98	119		119
Produits des placements	1 201	135	1 335	1 278	138	1 416
Charges des placements	(287)	(23)	(309)	(276)	(16)	(292)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	414	17	431	178	(21)	156
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(31)	4	(27)	137	26	163
Variation des dépréciations sur placements	(9)	(8)	(17)	(81)	(9)	(90)
Total des produits des activités ordinaires	7 026	1 362	8 388	7 092	1 394	8 486
Charges des prestations des contrats	(5 201)	(952)	(6 153)	(5 312)	(986)	(6 298)
Produits sur cession en réassurance	250	108	358	432	178	610
Charges sur cession en réassurance	(407)	(147)	(553)	(597)	(231)	(828)
Charges d'exploitation bancaire	(100)		(100)	(109)		(109)
Frais d'acquisition des contrats	(702)	(210)	(912)	(756)	(210)	(966)
Frais d'administration	(239)	(80)	(318)	(284)	(86)	(370)
Autres produits et charges opérationnels courants	(343)	(35)	(379)	(282)	(36)	(319)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	284	47	331	184	24	207
Autres produits et charges opérationnels	(46)	(17)	(63)	129	(90)	39
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	238	31	268	313	(66)	246
Charges de financement	(46)		(46)	(54)		(54)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(8)	(8)	(16)	(5)	5	
Impôts sur les résultats	(7)	(12)	(19)	(147)	8	(139)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	177	11	187	107	(54)	54
Résultat net des activités abandonnées				(117)	(21)	(138)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE	177	11	187	(10)	(75)	(85)
dont Intérêts minoritaires				2		2
DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	176	11	187	(12)	(75)	(87)



NOTE 1.2 – INFORMATION SECTORIELLE PAR ACTIVITE

NOTE 1.2.1 – INFORMATION SECTORIELLE PAR ACTIVITE – COMPTE DE RESULTAT

Note 1.2.1 – Information se	OT ORIELLE TAR	AOTIVITE OO	W IL DE N	OOLIAI	30.06.	2013				
		F	rance				Internatio	nal		
En millions d'euros	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total	Total
Primes acquises	2 689	2 950			5 639	900	337		1 238	6 876
Produit net bancaire, net du coût du risque			98		98					98
Produits des placements	126	1 070		4	1 201	59	75	1	135	1 335
Charges des placements	(48)	(259)		20	(287)	(15)	(7)		(23)	(309)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	50	360		4	414	31	(15)		17	431
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	3	(28)		(6)	(31)	(3)	7		4	(27)
Variation des dépréciations sur placements	(5)	(3)		(1)	(9)	(2)	(5)		(8)	(17)
Total des produits des activités ordinaires	2 815	4 091	98	21	7 026	970	392	1	1 362	8 388
Charges des prestations des contrats	(1 901)	(3 299)			(5 201)	(637)	(316)		(952)	(6 153)
Produits sur cession en réassurance	177	73			250	104	4		108	358
Charges sur cession en réassurance	(330)	(76)			(407)	(143)	(4)		(147)	(553)
Charges d'exploitation bancaire			(100)		(100)					(100)
Frais d'acquisition des contrats	(423)	(279)			(702)	(164)	(46)		(210)	(912)
Frais d'administration	(114)	(125)			(239)	(52)	(28)		(80)	(318)
Autres produits et charges opérationnels courants	(164)	(138)	3	(45)	(343)	(29)	(5)	(1)	(35)	(379)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	60	247	1	(24)	284	50	(2)	(1)	47	331
Autres produits et charges opérationnels	(4)	(26)		(16)	(46)	(14)	(2)		(17)	(63)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	56	220	1	(40)	238	35	(4)	(1)	31	268
Charges de financement	(1)	(1)		(45)	(46)					(46)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(3)	(5)			(8)	(8)			(8)	(16)
Impôts sur les résultats	(18)	(24)	(2)	37	(7)	(16)	4		(12)	(19)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS	34	191	0	(48)	177	11	0	(1)	11	187
POURSUIVIES  Résultat net des activités										
abandonnées TOTAL RÉSULTAT NET	24	404	- 0	(40)	477	4.4	_	-/4\	44	107
dont intérêts minoritaires	34	191	0	(48)	177	11	0	(1)	11	187
DONT RÉSULTAT NET										
(PART GROUPE)	34	190	0	(48)	176	11	0	(1)	11	187



					30.06.2	2012				
		F	rance				Internatio	nal		
En millions d'euros	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assuranc e de la personne	Holding	Total	Total
Primes acquises	2 602	3 136			5 738	918	359		1 277	7 015
Produit net bancaire, net du coût du risque			119		119					119
Produits des placements	135	1 141		3	1 278	59	78	1	138	1 416
Charges des placements	(36)	(230)		(9)	(276)	(10)	(6)		(16)	(292)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	58	120		(1)	178	6	(27)		(21)	156
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	9	161		(33)	137	5	21		26	163
Variation des dépréciations sur placements	(13)	(67)		(2)	(81)	(7)	(2)		(9)	(90)
Total des produits des activités ordinaires	2 755	4 260	119	(42)	7 092	970	423	1	1 394	8 486
Charges des prestations des contrats	(1 874)	(3 439)			(5 312)	(611)	(375)		(986)	(6 298)
Produits sur cession en réassurance	321	111			432	176	2		178	610
Charges sur cession en réassurance	(481)	(116)			(597)	(227)	(3)		(231)	(828)
Charges d'exploitation bancaire			(109)		(109)					(109)
Frais d'acquisition des contrats	(425)	(332)			(756)	(164)	(46)		(210)	(966)
Frais d'administration	(125)	(159)			(284)	(56)	(30)		(86)	(370)
Autres produits et charges opérationnels courants	(162)	(65)	(1)	(55)	(282)	(32)	(3)	(2)	(36)	(319)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	10	262	8	(96)	184	54	(30)	(1)	24	207
Autres produits et charges opérationnels	103	27		(1)	129	(22)	(2)	(66)	(90)	39
RÉSULTAT OPERATIONNEL	113	289	8	(97)	313	33	(32)	(67)	(66)	246
Charges de financement	(1)	(1)		(53)	(54)					(54)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(7)	2			(5)	5			5	0
Impôts sur les résultats	(51)	(120)	(4)	28	(147)	(12)	20		8	(139)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	55	170	4	(122)	107	25	(12)	(67)	(54)	53
Résultat net des activités abandonnées	(33)			(84)	(117)	1	2	(23)	(21)	(138)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE	21	170	4	(206)	(10)	26	(11)	(90)	(75)	(85)
dont intérêts minoritaires		2			2					2
DONT RÉSULTAT NET (PART GROUPE)	21	168	4	(205)	(12)	26	(11)	(90)	(75)	(87)



#### NOTE 2 - ECARTS D'ACQUISITION

		30.06	.2013		31.12.2012
En millions d'euros	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette	Valeur nette
Valeur à l'ouverture	3 047	(581)	(226)	2 240	2 955
Entrées de périmètre					
Sorties de périmètre					(439)
France					
Pays de l'Europe Centrale et Orientale			(2)	(2)	(252)
Turquie			(15)	(15)	8
Royaume-Uni			(4)	(4)	(25)
Grèce					(9)
Autres mouvements de l'exercice			(21)	(21)	(278)
Valeur à la clôture	3 047	(581)	(247)	2 219	2 240

## Test de dépréciation :

Les écarts d'acquisition donnent lieu à un test de dépréciation au moins une fois par an. Ce test est mené à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie lors de chaque arrêté annuel.

La valeur d'utilité de référence pour la justification des tests de dépréciation correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs devant être générés par cette unité génératrice de trésorerie.

Les flux retenus correspondent en règle générale :

- A une période explicite qui s'appuie pour les premières années sur la planification stratégique opérationnelle du groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus itératif d'échange entre le management local et le groupe.
- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.

Lors d'un arrêté intermédiaire, le groupe mène certains travaux de contrôle interne visant à détecter tout indicateur de perte de valeur.

Au cours du 1er semestre 2013, aucun indicateur de perte de valeur n'a été détecté.



NOTE 2.1 - ECARTS D'ACQUISITION - DETAIL PAR UNITE GENERATRICE DE TRESORERIE

		30.06	.2013		31.12.2012
En millions d'euros	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette	Valeur nette
Pays de l'Europe Centrale et Orientale	1 026	(502)	(162)	362	364
Italie	781			781	781
Turquie	262		(50)	212	227
Royaume-Uni	142	(31)	(35)	76	80
Grèce	131	(48)		83	83
Total International	2 342	(581)	(247)	1 514	1 535
Groupama Gan Vie	470			470	470
Gan Assurances	196			196	196
Activités financières, immobilières et autres sociétés d'assurance	39			39	39
Total France et Outre-mer	705			705	705
Valeur à la clôture	3 047	(581)	(247)	2 219	2 240

Il convient de rappeler qu'au cours de l'exercice 2012, le groupe a procédé à une dépréciation de l'écart d'acquisition de 298 millions d'euros sur les unités génératrices de trésorerie relatives aux pays de l'Europe Centrale et Orientale (259 millions d'euros), de la Grèce (9 millions d'euros) et au Royaume-Uni (30 millions d'euros). Les pertes de valeurs cumulées sur l'unité génératrice de trésorerie des pays de l'Europe Centrale et Orientale s'établissent à 502 millions d'euros, dont 243 millions d'euros enregistrés avant 2012, celles relatives à la Grèce s'élèvent à 48 millions d'euros et celles sur le Royaume-Uni à 30 millions d'euros.



NOTE 3 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

		30.06.2013		31.12.2012			
En millions d'euros	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total	
Valeur brute à l'ouverture	557	1 521	2 078	667	1 437	2 104	
Augmentation		49	49		139	139	
Diminution	(16)	(11)	(27)	(58)	(37)	(95)	
Ecarts de conversion	(8)	(1)	(9)	10	2	12	
Variation de périmètre			0	(62)	(20)	(82)	
Valeur brute à la clôture	533	1 558	2 091	557	1 521	2 078	
Amortissements cumulés à l'ouverture	(222)	(1 212)	(1 434)	(214)	(1 084)	(1 298)	
Augmentation	(16)	(73)	(89)	(36)	(151)	(187)	
Diminution		1	1	26	6	32	
Ecarts de conversion	6		6	(6)	(1)	(7)	
Variation de périmètre			0	8	18	26	
Amortissements cumulés à la clôture	(232)	(1 284)	(1 516)	(222)	(1 212)	(1 434)	
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(65)	(9)	(74)	(74)	(12)	(86)	
Dépréciation durable comptabilisée			0	(1)	(1)	(2)	
Dépréciation durable reprise	16		16	11	4	15	
Ecarts de conversion	1		1	(1)		(1)	
Variation de périmètre			0				
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(48)	(9)	(57)	(65)	(9)	(74)	
Valeur nette à l'ouverture	270	300	570	379	341	720	
Valeur nette à la clôture	253	265	518	270	300	570	

Les immobilisations incorporelles du groupe sont composées de deux rubriques :

- les immobilisations incorporelles rattachées à l'activité assurance
- les autres immobilisations incorporelles

## Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance

Les immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance correspondent notamment à des valeurs de portefeuille, des valeurs de réseaux de distribution, des valeurs de relation clients et des marques.

# Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels acquis et développés en interne.

Elles comprennent également 17 millions d'euros relatifs au montant estimé recouvrable de l'indemnité de résiliation prévue à l'article 26 de la loi du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites.



NOTE 4 - IMMOBILIER DE PLACEMENT (HORS UC)

		30.06.2013		31.12.2012			
En millions d'euros	Immeubles	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total	
Valeur brute à l'ouverture	1 465	221	1 686	1 633	350	1 983	
Acquisitions	11	6	17	15	10	25	
Variation de périmètre			0	(124)	(106)	(230)	
Dépenses ultérieures							
Production immobilisée de l'exercice	4		4	14		14	
Transfert de/vers les immeubles en UC							
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation			0	110		110	
Ecarts de conversion			0	1		1	
Cessions	(31)	(5)	(36)	(159)	(33)	(192)	
Autres			0	(25)		(25)	
Valeur brute à la clôture	1 449	222	1 671	1 465	221	1 686	
Amortissements cumulés à l'ouverture	(329)		(329)	(373)		(373)	
Augmentation	(11)		(11)	(38)		(38)	
Variation de périmètre	, ,		0	26		26	
Transfert de/vers les immeubles en UC							
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation			0	(16)		(16)	
Diminution	3		3	49		49	
Autres			0	23		23	
Amortissements cumulés à la clôture	(337)		(337)	(329)		(329)	
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(8)	(1)	(10)	(6)	(2)	(9)	
Dépréciation durable comptabilisée			0	(5)		(5)	
Variation de périmètre							
Dépréciation durable reprise	5		5	3	1	4	
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(3)	(1)	(5)	(8)	(1)	(10)	
Valeur nette à l'ouverture	1 128	220	1 348	1 254	348	1 602	
Valeur nette à la clôture	1 109	221	1 330	1 128	220	1 348	
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	2 644	389	3 033	2 633	373	3 006	
Plus-values latentes	1 535	168	1 703	1 505	153	1 658	

Il est rappelé que les variations de périmètre au 31 décembre 2012 correspondaient à la cession d'activités tant en France (Gan Eurocourtage) qu'à l'International (Espagne) ainsi qu'à la cession de deux OPCI.

La réalisation de plus-values latentes sur des immeubles en représentation des engagements en assurance vie donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats ainsi qu'à des impositions.



Les plus-values latentes y compris l'immobilier d'exploitation (voir note 5) revenant au groupe s'élèvent à 685 millions d'euros au 30 juin 2013 (nettes de participation aux bénéfices et d'impôts) contre 652 millions d'euros au 31 décembre 2012. Cette évolution s'explique notamment par une hausse des valeurs d'expertise au cours de la période.

Le tableau intègre également des immeubles sous contrat de crédit-bail pour un montant à la valeur nette comptable de 38 millions d'euros au 30 juin 2013, stable par rapport au 31 décembre 2012. La juste valeur de ces immeubles est estimée à 52 millions d'euros (soit un montant de plus-values latentes de 13 millions d'euros au 30 juin 2013, identique à celui du 31 décembre 2012).

NOTE 4.1 – IMMOBILIER DE PLACEMENT – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

	30.06.2013							31.12.2012				
En millions d'euros	ı	mmeubles	;		Parts SCI		ı	Immeubles			Parts SCI	
u curos	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total
Valeur brute	1 397	53	1 449	222		222	1 396	69	1 466	221		221
Amortissements cumulés	(321)	(16)	(337)				(312)	(17)	(328)			
Dépréciation durable	(3)		(3)	(1)		(1)	(3)	(5)	(8)	(1)		(1)
Valeur nette à la clôture	1 073	37	1 109	221		221	1 082	47	1 129	220		220
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	2 578	67	2 644	389		389	2 551	82	2 633	372		372
Plus-values latentes	1 505	30	1 535	168		168	1 470	35	1 505	153		153



# NOTE 4.2 - IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE

## NOTE 4.2.1 – IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE – FRANCE

		30.06.2013								
		Immeubles			Parts SCI					
En millions d'euros	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total				
Valeur brute	995	401	1 397	103	119	222				
Amortissements cumulés	(208)	(113)	(321)							
Dépréciation durable	(1)	(2)	(3)		(1)	(1)				
Valeur nette à la clôture	787	286	1 073	103	118	221				
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	1 913	665	2 578	174	215	389				
Plus-values latentes	1 126	378	1 505	71	97	168				

		31.12.2012								
		Immeubles			Parts SCI					
En millions d'euros	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total				
Valeur brute	984	413	1 396	101	121	221				
Amortissements cumulés	(198)	(114)	(312)							
Dépréciation durable	(1)	(2)	(3)		(1)	(1)				
Valeur nette à la clôture	784	297	1 082	101	119	220				
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	1 880 671 2 551 163 209 3									
Plus-values latentes	1 096	374	1 470	63	90	152				



NOTE 4.2.2 - IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE - INTERNATIONAL

		30.06.2013									
	li	nmeubles			Parts SCI						
En millions d'euros	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total					
Valeur brute	31	21	53								
Amortissements cumulés	(11)	(5)	(16)								
Dépréciation durable											
Valeur nette à la clôture	20	16	37								
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	36	31	67								
Plus-values latentes	15	15	30								

		31.12.2012										
En millions d'euros	lı	mmeubles			Parts SCI							
Lii iiiiiiolis u eulos	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total						
Valeur brute	32	38	69									
Amortissements cumulés	(11)	(6)	(17)									
Dépréciation durable	(3)	(2)	(5)									
Valeur nette à la clôture	18	29	47									
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	35	47	82									
Plus-values latentes	17	18	35									



## NOTE 5 - IMMOBILIER D'EXPLOITATION

For activities and access		30.06.2013		3	31.12.2012	
En millions d'euros	Immeubles	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total
Valeur brute à l'ouverture	1 309	94	1 403	1 533	85	1 616
Acquisitions	4	2	6	16	12	28
Variation de périmètre			0	(71)		(71)
Production immobilisée de l'exercice	4		4	5		5
Transfert de/vers les immeubles de placement			0	(110)		(110)
Ecarts de conversion	(1)		(1)	1		1
Cessions	(5)	(1)	(6)	(9)	(7)	(16)
Autres			0	(56)	4	(52)
Valeur brute à la clôture	1 311	95	1 408	1 309	94	1 403
Amortissements cumulés à l'ouverture	(299)		(299)	(352)		(352)
Augmentation	(15)		(15)	(31)		(31)
Variation de périmètre			0	12		12
Transfert de/vers les immeubles de placement			0	16		16
Diminution	1		1	8		8
Autres			0	48		48
Amortissements cumulés à la clôture	(313)		(313)	(299)		(299)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(4)	(6)	(10)	(5)	(5)	(10)
Dépréciation durable comptabilisée			0		(1)	(1)
Variation de périmètre						
Dépréciation durable reprise			0	1		1
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(4)	(6)	(10)	(4)	(6)	(10)
Valeur nette à l'ouverture	1 006	88	1 094	1 176	80	1 256
Valeur nette à la clôture	994	89	1 083	1 006	88	1 094
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	1 335	137	1 472	1 322	129	1 451
Plus-values latentes	341	48	389	315	41	356

Il est rappelé que les variations de périmètre au 31 décembre 2012 correspondaient à la cession d'activités tant en France (Gan Eurocourtage) qu'à l'International (Espagne).



# NOTE 5.1 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

			30.06	.2013			31.12.2012							
En millions d'euros		Immeubles	;		Parts SCI			mmeubles	<u> </u>		Parts SCI			
u euros	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total		
Valeur brute	1 249	62	1 311	95		95	1 245	64	1 309	94		94		
Amortissements cumulés	(305)	(8)	(313)				(290)	(8)	(299)					
Dépréciation durable	(3)		(4)	(7)		(7)	(3)		(4)	(7)		(7)		
Valeur nette à la clôture	941	54	995	89		89	952	56	1 007	88		88		
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	1 276	59	1 336	137		137	1 256	65	1 322	129		129		
Plus-values latentes	335	5	341	48		48	305	10	315	42		42		



# NOTE 5.2 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE

## NOTE 5.2.1 - IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE - FRANCE

		30.06.2013										
F		Immeubles		Parts SCI								
En millions d'euros	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total						
Valeur brute	688	560	1 249	25	70	95						
Amortissements cumulés	(122)	(182)	(305)									
Dépréciation durable	(1)	(2)	(3)	(2)	(5)	(7)						
Valeur nette à la clôture	565	375	941	24	65	89						
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	725	550	1 276	38	98	137						
Plus-values latentes	160	175	335	14	34	48						

			31.12.	2012			
Fu williams discuss		Immeubles			Parts SCI	1 94 5) (7) 6 88 6 129	
En millions d'euros	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	
Valeur brute	667	578	1 245	23	71	94	
Amortissements cumulés	(109)	(182)	(290)				
Dépréciation durable	(1)	(3)	(3)	(1)	(5)	(7)	
Valeur nette à la clôture	558	393	952	22	66	88	
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	698	559	1 256	34	96	129	
Plus-values latentes	139	165	305	12	30	42	



# NOTE 5.2.2 - IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE - INTERNATIONAL

		30.06.2013									
		Immeubles			Parts SCI						
En millions d'euros	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total					
Valeur brute	23	39	62								
Amortissements cumulés	(3)	(5)	(8)								
Dépréciation durable		, ,	, ,								
Valeur nette à la clôture	20	35	54								
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	23	36	59								
Plus-values latentes	4	2	5								

			31.12	.2012		
		Immeubles			Parts SCI	
En millions d'euros	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	24	40	64			
Amortissements cumulés	(3)	(5)	(8)			
Dépréciation durable						
Valeur nette à la clôture	20	35	56			
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	26	39	65	0	0	0
Plus-values latentes	6	4	10			



## NOTE 6 - PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC

En millions d'euros	30.06.2013	31.12.2012
En millions à euros	Valeur nette	Valeur nette
Actifs évalués à la juste valeur	69 176	70 163
Actifs évalués au coût amorti	1 105	977
Total placements financiers hors UC	70 281	71 141

Le total des placements financiers (hors immobilier, UC et dérivés) au 30 juin 2013 s'élève à 70 281 millions d'euros et présente une diminution de 860 millions par rapport au 31 décembre 2012.

NOTE 6.1 – PLACEMENTS EVALUES A LA JUSTE VALEUR PAR SEGMENT OPERATIONNEL

	30.06.2013												
En millions d'euros	Co	ût amorti n	et	Jı	uste valeur (	(a)		u moins-va entes brute:					
	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total				
Actifs disponibles à la vente													
Actions et autres placements à revenu variable	4 352	155	4 507	4 927	197	5 124	575	42	617				
Obligations et autres placements à revenu fixe	41 203	4 190	45 393	42 466	4 332	46 798	1 263	142	1 405				
Autres placements	20		20	20		20							
Total actifs disponibles à la vente	45 575	4 345	49 920	47 413	4 529	51 942	1 838	184	2 022				
Actifs de transaction													
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	68		68	68		68							
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	701	256	957	701	256	957							
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	431	139	570	431	139	570							
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	2 472	24	2 496	2 472	24	2 496							
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	10 829	13	10 842	10 829	13	10 842							
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 298		2 298	2 298		2 298							
Autres placements classés en "trading"													
Autres placements classés en "held for trading"	3		3	3		3							
Total actifs de transaction	16 802	432	17 234	16 802	432	17 234							
Total placements évalués à la juste valeur	62 377	4 777	67 154	64 215	4 961	69 176	1 838	184	2 022				

<sup>(</sup>a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.



Au 30 juin 2013, les plus ou moins-values latentes non réalisées mais constatées comptablement par capitaux propres (réserve de réévaluation) au titre des actifs financiers disponibles à la vente et par résultat au titre des actifs financiers de transaction s'établissent respectivement à 2 022 millions d'euros et 89 millions d'euros contre 3 087 millions d'euros et 140 millions d'euros au 31 décembre 2012

La baisse du stock des plus-values latentes entre le 30 juin 2013 et le 31 décembre 2012 s'explique notamment par l'évolution défavorable des taux obligataires (hausse de 36 points de base de l'OAT 10 ans en France).

Dans le but d'optimiser le rendement de ses actifs financiers, le groupe a poursuivi au cours du 1er semestre 2013 son activité de mise en pension de titres obligataires. Ces opérations de mise en pension sont essentiellement des mises en pension d'investissement. Au 30 juin 2013, le montant concerné est de 4 607 millions d'euros. La trésorerie issue de ces mises en pension est investie dans des fonds spécifiques détenus en direct.

				3	31.12.2012				
En millions d'euros	Co	oût amorti n	et	Jı	uste valeur (	a)		u moins-va entes brutes	
	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	4 797	234	5 031	5 388	239	5 627	591	5	596
Obligations et autres placements à revenu fixe	40 194	4 330	44 524	42 470	4 545	47 015	2 276	215	2 491
Autres placements	19		19	19		19			
Total actifs disponibles à la vente	45 010	4 564	49 574	47 877	4 784	52 661	2 867	220	3 087
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	40		40	40		40			
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	775	142	917	775	142	917			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	180	1	181	180	1	181			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	2 527	46	2 573	2 527	46	2 573			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	9 260	13	9 273	9 260	13	9 273			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	4 516		4 516	4 516		4 516			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"	2		2	2		2			
Total actifs de transaction	17 300	202	17 502	17 300	202	17 502			
Total placements évalués à la juste valeur	62 310	4 766	67 076	65 177	4 986	70 163	2 867	220	3 087

<sup>(</sup>a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.



## NOTE 6.2 - PLACEMENTS EVALUES A LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITE

NOTE 6.2.1 - PLACEMENTS EVALUES A LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITE - FRANCE

						30.06.	2013					
F - 1111 11 1		Coût amo	orti net			Juste v	aleur <sup>(a)</sup>		Р	lus ou moin latentes b		:s
En millions d'euros	Assura nce de la person ne	Dommage aux biens et respons.	Holding	Total	Assuran ce de la personn e	Dommag e aux biens et respons.	Holding	Total	Assuran ce de la personn e	Dommage aux biens et respons.	Holdi ng	Total
Actifs disponibles à la vente												
Actions et autres placements à revenu variable	3 175	1 177		4 352	3 523	1 404		4 927	348	227		575
Obligations et autres placements à revenu fixe	37 100	4 103		41 203	38 136	4 330		42 466	1 036	227		1 263
Autres placements	3	17		20	3	17		20				
Total actifs disponibles à la vente	40 278	5 297		45 575	41 662	5 751		47 413	1 384	454		1 838
Actifs de transaction												
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	8	60		68	8	60		68				
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	580	121		701	580	121		701				
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	424	7		431	424	7		431				
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	1 998	474		2 472	1 998	474		2 472				
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	9 199	1 630		10 829	9 199	1 630		10 829				
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 295	3		2 298	2 295	3		2 298				
Autres placements classés en "trading"												
Autres placements classés en "held for trading"	1	2		3	1	2		3				
Total actifs de transaction	14 505	2 297		16 802	14 505	2 297		16 802				
Total placements évalués à la juste valeur	54 783	7 594		62 377	56 167	8 048		64 215	1 384	454		1 838

<sup>(</sup>a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.



						31.12.2	2012					
F		Coût amo	orti net			Juste v	aleur <sup>(a)</sup>		ļ	Plus ou mo latentes		:S
En millions d'euros	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Holding	Total	Assuran ce de la personn e	Dommage aux biens et respons.	Holding	Total	Assura nce de la person ne	Dommage aux biens et respons.	Holding	Total
Actifs disponibles à la vente												
Actions et autres placements à revenu variable	3 380	1 417		4 797	3 731	1 657		5 388	351	240		591
Obligations et autres placements à revenu fixe	36 216	3 978		40 194	38 181	4 290		42 471	1 965	312		2 277
Autres placements	2	17		19	2	17		19				
Total actifs disponibles à la vente	39 598	5 412		45 010	41 914	5 964		47 878	2 315	552		2 867
Actifs de transaction												
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	7	33		40	7	33		40				
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	639	136		775	639	136		775				
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	173	7		180	173	7		180				
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	2 016	511		2 527	2 016	511		2 527				
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	8 058	1 161	41	9 260	8 058	1 161	41	9 260				
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	4 472	44		4 516	4 472	44		4 516				
Autres placements classés en "trading"												
Autres placements classés en "held for trading"	1	1		2	1	1		2				
Total actifs de transaction	15 366	1 893	41	17 300	15 366	1 893	41	17 300				
Total placements évalués à la juste valeur	54 964	7 305	41	62 310	57 280	7 857	41	65 178	2 315	552		2 867

<sup>(</sup>a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.



NOTE 6.2.2 - PLACEMENTS EVALUES A LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITE - INTERNATIONAL

				;	30.06.2013				
En millions d'euros	Co	oût amorti n	et	Jı	uste valeur	(a)		ou moins-va tentes brute	
En minions à caros	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	77	78	155	109	88	197	32	10	42
Obligations et autres placements à revenu fixe	2 245	1 945	4 190	2 326	2 006	4 332	81	61	142
Autres placements									
Total actifs disponibles à la vente	2 322	2 023	4 345	2 435	2 094	4 529	113	71	184
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	125	131	256	125	131	256			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	82	57	139	82	57	139			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	14	10	24	14	10	24			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	13		13	13		13			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"									
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
Total actifs de transaction	234	198	432	234	198	432			
Total placements évalués à la juste valeur	2 556	2 221	4 777	2 669	2 292	4 961	113	71	184

<sup>(</sup>a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.



				;	31.12.2012				
En millions d'euros	Co	oût amorti n	et	Jı	uste valeur	(a)		ou moins-va tentes brute	
En minions a cares	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommage aux biens et respons.	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	141	93	234	135	104	239	(6)	11	5
Obligations et autres placements à revenu fixe	2 347	1 983	4 330	2 458	2 087	4 545	111	104	215
Autres placements									
Total actifs disponibles à la vente	2 488	2 076	4 564	2 593	2 191	4 784	105	115	220
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	69	73	142	69	73	142			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"		1	1		1	1			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	30	16	46	30	16	46			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	13		13	13		13			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"									
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
Total actifs de transaction	112	90	202	112	90	202			
Total placements évalués à la juste valeur	2 600	2 166	4 767	2 705	2 281	4 986	105	115	220

<sup>(</sup>a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.



# NOTE 6.3 – PLACEMENTS EVALUES A LA JUSTE VALEUR PAR NATURE DE TITRES

				3	30.06.2013				
En millions d'euros	Co	ût amorti n	et	Jı	uste valeur (	a)	Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total
Actions et autres placements à revenu variable									
Actifs disponibles à la vente	4 352	155	4 507	4 927	197	5 124	575	42	617
Actifs classés en "trading"	68		68	68		68			
Actifs classés en "held for trading"	701	256	957	701	256	957			
Total actions et autres placements à revenu variable	5 121	411	5 532	5 696	453	6 149	575	42	617
Obligations et autres placements à revenu fixe									
Actifs disponibles à la vente	41 203	4 190	45 393	42 466	4 332	46 798	1 263	142	1 405
Actifs classés en "trading"	431	139	570	431	139	570			
Actifs classés en "held for trading"	2 472	24	2 496	2 472	24	2 496			
Total obligations et autres placements à revenu fixe	44 106	4 353	48 459	45 369	4 495	49 864	1 263	142	1 405
OPCVM de trésorerie									
Actifs classés en "trading"	10 829	13	10 842	10 829	13	10 842			
Actifs classés en "held for trading"	2 298		2 298	2 298		2 298			
Total OPCVM de trésorerie	13 127	13	13 140	13 127	13	13 140			
Autres placements									
Actifs disponibles à la vente	20		20	20		20			
Actifs classés en "trading"									
Actifs classés en "held for trading"	3		3	3		3			
Total autres placements	23	0	23	23	0	23			
Total placements évalués à la juste valeur	62 377	4 777	67 154	64 215	4 961	69 176	1 838	184	2 022

<sup>(</sup>a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.



				3	31.12.2012				
En millions d'euros	Co	oût amorti n	et	Juste valeur <sup>(a)</sup>			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total
Actions et autres placements à revenu variable									
Actifs disponibles à la vente	4 797	234	5 031	5 388	239	5 627	591	5	596
Actifs classés en "trading"	40		40	40	0	40			
Actifs classés en "held for trading"	775	142	917	775	142	917			
Total actions et autres placements à revenu variable	5 612	376	5 988	6 203	381	6 584	591	5	596
Obligations et autres placements à revenu fixe									
Actifs disponibles à la vente	40 194	4 330	44 524	42 470	4 545	47 015	2 276	215	2 491
Actifs classés en "trading"	180	1	181	180	1	181			
Actifs classés en "held for trading"	2 527	46	2 573	2 527	46	2 573			
Total obligations et autres placements à revenu fixe	42 901	4 377	47 278	45 177	4 592	49 769	2 276	215	2 491
OPCVM de trésorerie									
Actifs classés en "trading"	9 260	13	9 273	9 260	13	9 273			
Actifs classés en "held for trading"	4 516		4 516	4 516		4 516			
Total OPCVM de trésorerie	13 776	13	13 789	13 776	13	13 789			
Autres placements									
Actifs disponibles à la vente	19		19	19		19			
Actifs classés en "trading"									
Actifs classés en "held for trading"	2		2	2		2			
Total autres placements	21	0	21	21	0	21			
Total placements évalués à la juste valeur	62 310	4 766	67 076	65 177	4 986	70 163	2 867	220	3 087

<sup>(</sup>a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

# NOTE 6.4 – PLACEMENTS EVALUES AU COUT AMORTI EN VALEUR NETTE

		30.06.2013		31.12.2012			
En millions d'euros	France	International	Total	France	International	Total	
Prêts	153	78	231	138	76	214	
Dépôts	643	80	723	539	68	607	
Autres	151		151	156		156	
Total actifs évalués au coût amorti	947	158	1 105	833	144	977	



#### NOTE 6.5 – Provisions pour depreciation des placements

		30.06.2013		31.12.2012				
En millions d'euros		Coût amorti			Coût amorti			
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net		
Actifs disponibles à la vente								
Actions et autres placements à revenu variable	6 271	(1 764)	4 507	7 123	(2 092)	5 031		
Obligations et autres placements à revenu fixe	45 416	(23)	45 393	44 547	(23)	44 524		
Autres placements	20		20	19		19		
Total actifs disponibles à la vente	51 707	(1 787)	49 920	51 689	(2 115)	49 574		
Placements financiers évalués au coût amorti	1 109	(4)	1 105	981	(4)	977		
Placements financiers évalués au coût amorti	1 109	(4)	1 105	981	(4)	977		

Le stock des provisions pour dépréciation durable sur les placements évalués à la juste valeur s'établit à 1 787 millions d'euros au 30 juin 2013 contre 2 115 millions d'euros au 31 décembre 2012. Au total, les provisions pour dépréciation sur actifs financiers d'assurance évalués à la juste valeur représentent 2,58%.

Le montant des provisions pour dépréciation durable constituées sur les placements évalués au coût amorti reste inchangé à 4 millions d'euros

Les provisions pour dépréciation des placements ont été déterminées conformément aux règles exposées au paragraphe 3.2.1 des principes comptables.

Concernant les dettes souveraines des pays périphériques de la zone euro (Irlande, Italie, Espagne et Portugal) et de la Hongrie, le groupe observe que leur valorisation continue d'être affectée par un certain niveau de défiance des marchés financiers, cependant en repli par rapport à l'an passé. Certains pays émetteurs ont pu faire l'objet d'une dégradation de leur notation, voire d'un plan de soutien du Fonds monétaire international. Il convient cependant de souligner gu'à ce jour :

- aucune de ces dettes n'a fait l'objet d'un défaut de paiement d'intérêts ou de principal,
- qu'aucune procédure collective ou de restructuration financière n'a été engagée ou, qu'en l'état actuel de notre connaissance et perception de la situation, ne paraît probable.

Par conséquent, le groupe considère qu'il n'y a pas de risque avéré de dépréciation de ces titres de dette et donc qu'il n'y a pas lieu de provisionner ces titres.

S'agissant des actions, la provision pour dépréciation comprend une dépréciation des titres stratégiques pour 1 491 millions d'euros.



NOTE 6.6 - PLACEMENTS SIGNIFICATIFS DANS DES SOCIETES NON CONSOLIDEES

		30.00	6.2013		31.12.2012					
En millions d'euros	% d'intérêt	Coût d'acquisition net de provision	Juste valeur	Réserve de réévaluation (avant effet PB et impôt)	% d'intérêt	Coût d'acquisition net de provision	Juste valeur	Réserve de réévaluation (avant effet PB et impôt)		
Société Générale	1,91%	260	397	137	2,49%	341	548	207		
Veolia Environnement	5,35%	252	257	5	5,51%	243	260	17		
Saint Gobain	1,90%	441	316	(125)	1,92%	441	325	(116)		
Eiffage	6,74%	112	216	104	6,91%	113	203	90		
Sociétés Françaises		1 065	1 186	121		1 138	1 336	198		
Mediobanca	4,93%	147	169	22	4,93%	147	198	51		
OTP Bank	8,28%	261	373	136	8,28%	262	331	93		
Sociétés Étrangères		408	542	158		409	529	144		
Total des placements significatifs dans des sociétés non consolidées		1 473	1 728	279		1 547	1 865	342		

<sup>(1)</sup> La réserve de réévaluation tient compte des effets des instruments de couverture

Les titres présentés dans cette note correspondent exclusivement aux titres qualifiés de « titres stratégiques » dont le traitement en matière de dépréciation est indiqué au point 3.2.1 des principes comptables.

Comme rappelé à ce point 3.2.1, les titres stratégiques sont ceux pour lesquels le groupe exerce sa détention sur le long terme. Ils sont caractérisés par une représentation du groupe dans leurs instances de gouvernance ou des relations contractuelles importantes et durables ou un niveau de participation significatif dans le capital (en valeur absolue ou relative), sans pour autant qu'une influence notable soit exercée.

# Mouvements de l'exercice :

Le groupe a poursuivi au 1<sup>er</sup> semestre 2013 sa politique de derisking actions avec une cession de ses titres Société Générale et Véolia Environnement. Conformément à la norme IAS39, ces cessions ont donné lieu à une reprise partielle de la provision constituée sur ces titres, soit une reprise de 121 millions d'euros (91 millions d'euros pour Société Générale et 30 millions d'euros pour Véolia Environnement).

Le stock de la provision pour dépréciation sur les titres stratégiques s'élève ainsi à 1 491 millions d'euros au 30 juin 2013.



#### NOTE 6.7 - TITRES DE DETTE DES PAYS PERIPHERIQUES DE LA ZONE EURO

#### NOTE 6.7.1 – TITRES DE DETTE SOUVERAINE DES PAYS PERIPHERIQUES DE LA ZONE EURO

		30.06.2013								
En millions d'euros	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins values latentes brutes	Plus ou moins values latentes nettes de PB et d'IS				
Espagne	2 692		2 692	2 561	(131)	(12)				
Grèce										
Irlande	34		34	36	2					
Italie	7 769		7 769	7 687	(82)	2				
Portugal	1 022		1 022	862	(160)	(23)				
Total	11 517		11 517	11 146	(371)	(33)				

	31.12.2012									
En millions d'euros	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins values latentes brutes	Plus ou moins values latentes nettes de PB et d'IS				
Espagne	2 733		2 733	2 457	(276)	(27)				
Grèce										
Irlande	52		52	54	2					
Italie	7 854		7 854	7 641	(213)	(9)				
Portugal	1 023		1 023	829	(193)	(29)				
Total	11 662		11 662	10 981	(680)	(65)				

Comme indiqué à la note 6.5, le groupe considère qu'il n'y a pas de risque avéré de dépréciation sur les titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro (Irlande, Italie, Espagne et Portugal) et donc qu'il n'y a pas lieu de provisionner ces titres. Au 30 juin 2013, l'exposition des titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro comprend les titres détenus en direct et la transparisation désormais des seuls OPCVM consolidés. Les OPCVM non consolidés représentent au 31 décembre 2012 un montant non matériel. La moins-value latente sur ces titres représente un montant de 33 millions net d'impôt et de participation aux bénéfices.

Il est rappelé que le groupe a cédé l'intégralité de son exposition à la dette souveraine grecque au cours de l'exercice 2012.

Par ailleurs, le niveau d'exposition sur la Hongrie est de l'ordre de 371 millions d'euros, principalement détenu par la filiale hongroise.



Le tableau ci-dessous présente l'évolution des titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro à la juste valeur détenus en direct.

	30.06.2013								
En millions d'euros	Espagne	Grèce	Irlande	Italie	Portugal	Total			
Titres de dette souveraine à l'ouverture	2 398		54	7 126	820	10 399			
Variation de la plus ou moins value latente	146		1	62	33	242			
Variation de périmètre									
Acquisitions	12			816	3	831			
Cessions / Remboursements			(19)	(698)		(717)			
Ecarts de conversion									
Titres de dette souveraine à la clôture	2 556	0	36	7 306	856	10 755			

Les OPCVM consolidés détiennent à ce jour 392 millions d'euros de titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro, dont 5 millions d'euros en dette souveraine espagnole, 380 millions d'euros de dette souveraine italienne et 7 millions d'euros de dette souveraine portugaise.



NOTE 6.7.2 – TITRES DE DETTE NON SOUVERAINE DES PAYS PERIPHERIQUES DE LA ZONE EURO

		30.06.2013									
En millions d'euros	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins values latentes brutes	Plus ou moins values latentes nettes de PB et d'IS					
Espagne	721		721	737	16	3					
Grèce	4		4	4	0	0					
Irlande	52		52	53	1	1					
Italie	1 355		1 355	1 377	22	4					
Portugal	40		40	39	(1)	(1)					
Total	2 172		2 172	2 210	38	7					

	31.12.2012								
En millions d'euros	Prix de revient actualisé Brut	Provisions pour dépréciation	Prix de revient actualisé net	Juste Valeur	Plus ou moins values latentes brutes	Plus ou moins values latentes nettes de PB et d'IS			
Espagne	766		766	726	(39)	(5)			
Grèce									
Irlande	139		139	142	3	2			
Italie	964		964	955	(9)	1			
Portugal	40		40	37	(3)	(1)			
Total	1 909		1 909	1 860	(48)	(3)			

La valeur au bilan des investissements du groupe en obligations émises par des entreprises, banques, collectivités locales et organismes para-publics situés dans les pays périphériques de la zone euro (principalement Espagne et Italie) s'élève à 2 210 millions d'euros au 30 juin 2013. Ces titres présentent une plus-value latente net d'impôt et de participation aux bénéfices de 7 millions d'euros.

Au 30 juin 2013, l'exposition des titres de dette souveraine des pays périphériques de la zone euro comprend les titres détenus en direct et la transparisation désormais des seuls OPCVM consolidés. Les OPCVM non consolidés représentent au 31 décembre 2012 un montant non matériel.



#### NOTE 6.8 – HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Conformément à l'amendement d'IFRS 7 publié par l'IASB en mars 2009, les instruments financiers actifs et passifs évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie en trois niveaux. Ceux-ci dépendent de l'utilisation ou non d'un modèle d'évaluation et des sources de données utilisées pour alimenter les modèles d'évaluation :

- le niveau 1 correspond à un prix coté sur un marché actif auquel l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation,
- le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché (de niveau 1) ou déterminable à partir de prix observés,
- le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

La détermination du caractère actif ou pas d'un marché s'appuie notamment sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants du marché ou le fait que les prix ne correspondent plus à des transactions suffisamment récentes.

en millions d'euros		30.06.	2013		31.12.2012			
en millions d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs disponibles à la vente								
Actions et autres placements à revenu variable	4 748	89	287	5 124	5 231	87	309	5 627
Obligations et autres placements à revenu fixe	45 895	831	73	46 799	45 907	984	124	47 015
Autres placements	11	4	6	21	10		9	19
Total actifs disponibles à la vente	50 654	924	366	51 944	51 148	1 071	442	52 661
Actifs de transaction								
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading" ou en "held for trading"	485		539	1 024	350		607	957
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading" ou en "held for trading"	2 914	34	117	3 065	2 610	41	102	2 753
OPCVM de trésorerie classés en "trading" ou en "held for trading"	13 141			13 141	13 790			13 790
Autres placements			2	2			2	2
Total actifs de transaction	16 540	34	658	17 232	16 750	41	711	17 502
Sous-total des placements financiers hors UC	67 194	958	1 024	69 176	67 898	1 112	1 153	70 163
Placements de contrats en UC	2 918	109	1 509	4 536	3 188	104	667	3 959
Instruments dérivés actifs et passifs		(263)	(1)	(264)		(348)	(1)	(349)
Total actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur	70 112	804	2 532	73 448	71 086	868	1 819	73 773

S'agissant des placements de contrats en UC, le risque est supporté par les assurés.



Les instruments dérivés figurant à l'actif s'élèvent à 158 millions d'euros et les instruments dérivés figurant au passif du bilan sont de 422 millions d'euros au 30 juin 2013. Ces instruments sont principalement classés en niveau 2.

Concernant les placements de niveau 3, il s'agit :

- pour les actions, principalement de parts de fonds de private equity et d'actions non cotées. Les parts de fonds de private equity sont évaluées sur la base des dernières valeurs liquidatives. La valorisation des actions non cotées s'appuie sur plusieurs méthodes, telles que les techniques d'actualisation de cash flows ou la méthode de l'actif net retraité.
- pour les obligations, de titres valorisés à partir d'un modèle utilisant des données extrapolées ;
- pour les placements de contrats en UC classés en niveau 3, de produits structurés non cotés sur un marché actif dont la rémunération est indexée soit sur des indices, soit sur des paniers d'actions, soit sur des taux.

Au-delà des instruments financiers actifs et passifs décrits dans le tableau, le groupe a enregistré dans ses passifs techniques des contrats financiers en juste valeur sans participation discrétionnaire. Ceux-ci représentent un montant de 43 millions d'euros au 30 juin 2013, identique au 31 décembre 2012.

		30.06.2013										
En millions d'euros	Actifs	Actifs disponibles à la vente Actifs de transaction			Placements	Dérivés						
a euros	Actions	Obligations	Autres placements	Actions	Obligations	OPCVM de trésorerie	Autres placements	de contrats en UC	actifs et passifs			
Montant en niveau 3 à l'ouverture	309	124	9	607	102		2	667	(1)			
Variation de la plus ou moins value latente reconnue en :												
- résultat	(6)			30	(32)			(30)				
<ul> <li>gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</li> </ul>	3	1										
Transfert vers le niveau 3		8			13			408				
Transfert hors du niveau 3	(1)		(3)									
Reclassement en prêts et créances												
Variation de périmètre												
Acquisitions	1	4		51	43			469				
Cessions / Remboursements	(18)	(64)		(149)	(9)			(2)				
Ecarts de conversion	(1)							(3)				
Montant en niveau 3 à la clôture	287	73	6	539	117		2	1 509	(1)			



NOTE 7 – PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC

En millions d'euros		30.06.2013		31.12.2012			
En millions d'éuros	France	International	Total	France	International	Total	
Titres à revenu variable et assimilés		4	4		5	5	
Obligations	980	662	1 642	561	738	1 299	
Parts d'OPCVM d'actions	2 568	57	2 625	2 354	55	2 409	
Parts d'OPCVM obligataires et autres	65	40	105	53	40	92	
Autres placements		52	52		51	51	
Sous-total placements financiers en UC	3 613	815	4 428	2 968	888	3 856	
Immobilier de placement en UC	108		108	102		102	
Sous-total immobilier de placement en UC	108		108	102		102	
Total	3 721	815	4 536	3 070	888	3 958	

Les placements en unités de compte (UC) relèvent exclusivement de l'activité de l'assurance de la personne.



### NOTE 8 - INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS ET PASSIFS ET DERIVES INCORPORES SEPARES

		30.06.2013								
En millions d'euros	France		International		Total					
	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative				
Swaps	94	(413)			94	(413)				
Options	61		1		62					
Contrats à terme de devises	1	(7)			1	(7)				
Autres		(1)				(1)				
Total	156	(421)			157	(421)				

		31.12.2012							
En millions d'euros	Fra	France		International		Total			
	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative			
Swaps	79	(427)			79	(427)			
Options									
Contrats à terme de devises	2	(2)			2	(2)			
Autres									
Total	81	(429)			81	(429)			

Les contrats de swaps, bien que non documentés selon les normes IFRS, comme des contrats de couverture, visent principalement à protéger de manière macro le portefeuille obligataire contre une hausse des taux. Il en est de même pour les options de caps pour lesquelles la juste valeur est non significative au 30 juin 2013.

Le groupe a mis en place une protection contre une baisse des indices Eurostoxx50 et S&P 500 sous forme de tunnels. Le montant notionnel de ces options sur indice actions s'élève à 511 millions d'euros au 30 juin 2013. Ces contrats de couverture ne sont pas non plus documentés comme des opérations de couverture au sens de la norme IAS 39. Conformément aux principes énoncés en 3.3, ces instruments sont valorisés en juste valeur au bilan en contrepartie du résultat.



#### NOTE 9 - EMPLOIS ET RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE

NOTE 9.1 - EMPLOIS DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE

		30.06.2013		31.12.2012			
En millions d'euros	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	
Caisse, banque centrale et CCP	40		40	219		219	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	54		54	58		58	
Instruments dérivés de couverture							
Actifs financiers disponibles à la vente	402		402	912		912	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	201		201	277		277	
Prêts et créances sur la clientèle	1 706	(26)	1 680	1 551	(27)	1 524	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	7		7	7		7	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	927		927	489		489	
Immeubles de placement							
Total	3 337	(26)	3 311	3 513	(27)	3 487	

**N**OTE **9.2** – RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE

En millions d'euros	30.06.2013	31.12.2012
Banque centrale, CCP		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5	19
Instruments dérivés de couverture	7	7
Dettes envers les établissements de crédit	189	372
Dettes envers la clientèle	2 181	2 656
Dettes représentées par des titres	462	65
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Total	2 843	3 120

La structure des emplois et des ressources des activités bancaires a été notablement modifiée par la conjonction de plusieurs éléments :

- Le dynamisme de la banque commerciale contribue à l'évolution du poste « Prêts et créances sur la clientèle », avec notamment une progression des crédits à l'habitat et dans une moindre mesure une progression des crédits à la consommation.
- Sur le 1er semestre 2013, les liquidités dont disposent la banque sont en diminution, avec une forte baisse des « Dettes envers la clientèle ». Parallèlement, le groupe a diminué le replacement de sa trésorerie auprès de la Banque Centrale Européenne, d'où une diminution du poste « Caisse, banque centrale et CCP », et a diminué son emprunt auprès de la Banque Centrale Européenne, ce qui se traduit par une baisse du poste « Dettes envers les établissements de crédit ».
- Une évolution dans la stratégie d'investissement a entraîné un changement dans l'intention de gestion des actifs se traduisant par une forte diminution du portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente, en contrepartie d'une hausse des placements détenus jusqu'à l'échéance.



# NOTE 10 - INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

	30.06	.2013	31.12.2012		
En millions d'euros	Valeur d'équivalence	Quote part Résultat	Valeur d'équivalence	Quote part Résultat	
Günes Sigorta	35	(6)	45	3	
CEGID	70	1	71	6	
La Banque Postale IARD	77	(3)	80	(8)	
STAR	78		82	4	
GROUPAMA - AVIC Property Insurance Co.	28	(2)	29	2	
GROUPAMA UK Broking Services	1				
HOLDCO	724	(6)	730	(11)	
Total	1 013	(16)	1 039	(5)	



## NOTE 11 - PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS

En millione discuss		30.06.2013		31.12.2012			
En millions d'euros	France	International	Total	France	International	Total	
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non vie							
Provisions pour primes non acquises	31	55	86	32	32	64	
Provisions pour sinistres à payer	872	224	1 097	935	216	1 150	
Autres provisions techniques	185	5	189	174	5	179	
Total	1 088	285	1 372	1 141	252	1 393	
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie							
Provisions d'assurance vie	11	3	14	12	3	15	
Provisions pour sinistres à payer	18	4	21	12	3	15	
Provisions participations aux bénéfices	19		19	19		19	
Autres provisions techniques							
Total	47	7	54	43	6	49	
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers							
Total	1 135	292	1 427	1 184	258	1 441	



#### NOTE 12 - PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE

### NOTE 12.1 - PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE ACTIVE

En millions d'euros		30.06.2013		31.12.2012			
	France	International	Total	France	International	Total	
Participation aux bénéfices différée active	654		654	75		75	
Total	654		654	75		75	

NOTE 12.2 - PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE PASSIVE

En millions d'euros		30.06.2013		31.12.2012			
	France	International	Total	France	International	Total	
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats d'assurance	31	6	37	199	5	204	
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats financiers		8	8				
Total	31	14	45	199	5	204	

Sur les principales entités, les taux de participation aux bénéfices différée, utilisés dans le cadre de la comptabilité reflet au 30 juin 2013 restent inchangés en France par rapport au 31 décembre 2012.

Ainsi, les taux de participation aux bénéfices différée utilisés en France, au 30 juin 2013 sont compris dans une fourchette entre 70,93% et 86,46%, dont 86,46% sur Groupama Gan Vie.

La variation de la participation aux bénéfices différée entre le 31 décembre 2012 et le 30 juin 2013 s'explique en particulier par l'évolution défavorable des taux obligataires en France entre le 31 décembre 2012 et fin juin 2013.

Un test de recouvrabilité a été réalisé permettant de démontrer la capacité du groupe à imputer le montant de la participation aux bénéfices différée active sur les participations futures des assurés.

Le test de recouvrabilité de la participation aux bénéfices différée active mentionné dans les principes du groupe vise à démontrer que les participations qui seront servies aux assurés dans le futur permettent d'absorber les moins-values latentes des actifs de placement en tenant compte des incidences probables sur le comportement des assurés selon un environnement financier considéré comme raisonnable.

Le groupe a procédé à un test de projection des rendements futurs dans lequel le taux de croissance des marchés actions est de 3,5% et dans lequel les taux des réinvestissements obligataires se situent à 2,60% en 2013, 2,90% en 2014, et 3,20% en 2015 et au-delà.

Des analyses de sensibilité ont été réalisées en considérant une hausse ou une baisse de 100 points de base du taux OAT 10 ans ainsi qu'une baisse de 2% du taux de croissance des marchés actions. Ces analyses de sensibilité permettent de démontrer d'une part que les flux de trésorerie restent positifs et qu'il n'est pas nécessaire de réaliser des moins-values pour payer les prestations et d'autre part que la marge financière reste positive.



#### NOTE 13 - IMPOTS DIFFERES

#### NOTE 13.1 – ANALYSE DES PRINCIPALES COMPOSANTES DE L'IMPOT DIFFERE

En millions d'euros	30.06.2013	31.12.2012
Impôts différés issus des décalages temporaires		
Retraitements sur instruments financiers AFS & Trading (nets de participation aux bénéfices différée)	(297)	(624)
Frais d'acquisition vie et provision globale de gestion	(66)	(72)
Retraitements de consolidation sur provisions techniques	(329)	(263)
Autres différences sur retraitements de consolidation	155	100
Frais d'acquisition non vie reportés	(55)	(47)
Différences fiscales sur provisions techniques et autres provisions pour risques et charges	501	486
Plus-values en sursis d'imposition	(3)	(3)
Ecart d'évaluation sur OPCVM	48	56
Couverture de change	20	22
Autres différences temporaires fiscales	(38)	6
Sous-total Impôts différés issus des décalages temporaires	(64)	(340)
Impôts différés sur stock de déficits ordinaires	135	108
Impôts différés enregistrés au bilan	70	(231)
dont actif	430	330
dont passif	(360)	(561)

Les comptes combinés du groupe font ressortir au global un impôt différé actif de 70 millions d'euros. Cet impôt différé actif se décompose comme suit :

- Un impôt différé actif de 430 millions d'euros au 30 juin 2013 contre 330 millions d'euros au 31 décembre 2012 soit une augmentation de 100 millions d'euros.
- Un impôt différé passif de 360 millions d'euros au 30 juin 2013 contre 561 millions d'euros au 31 décembre 2012 soit une diminution de 201 millions d'euros.

Les impôts différés actif issus des déficits ordinaires s'établissent à 135 millions d'euros au 30 juin 2013 contre 108 millions d'euros au 31 décembre 2012. Les stocks d'impôts différés n'ont pas été corrigés de la contribution exceptionnelle de 5% qui s'applique aux résultats fiscaux des exercices 2011 à 2014 pour les sociétés ayant un chiffre d'affaire supérieur à 250 millions d'euros (Cf. loi de finance rectificative 2012). Cette correction aurait un impact non significatif.

Le montant des actifs nets non constatés (déficits non activés) s'élève à 102 millions d'euros au 30 juin 2013 contre 99 millions d'euros au 31 décembre 2012.



# NOTE 14 - CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE

# NOTE 14.1 - CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE - PAR SEGMENT OPERATIONNEL

	30.06.2013							
En millions d'euros		France			International			
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Total	Total
Primes acquises non émises	935		935	8		8	942	747
Assurés, intermédiaires et autres tiers	2 405	(23)	2 382	450	(77)	373	2 755	1 636
Comptes courants coassureurs et autres tiers	68		68	65	(27)	38	106	63
Comptes courants cédants et rétrocédants	527	(1)	526	9	(1)	8	534	231
Total	3 934	(24)	3 911	532	(105)	427	4 337	2 676



# NOTE 15 - AUTRES CREANCES

			31.12.2012	
En millions d'euros	Valeurs brutes	Provisions	Total	Total
Intérêts courus non échus	708		708	748
Personnel débiteur	29		29	21
Organismes sociaux	6		6	3
Débiteurs divers	1 503	(130)	1 373	1 057
Autres créances	469		469	397
Total	2 716	(130)	2 586	2 226

Le poste "débiteurs divers" représente 1 373 millions d'euros au 30 juin 2013 contre 1 057 millions d'euros au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 316 millions d'euros.

NOTE 15.1 - AUTRES CREANCES - PAR ECHEANCE

En millions d'euros	30.06.2013				31.12.2012			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5ans	Total
Intérêts courus non échus	708			708	748			748
Personnel débiteur	29			29	21			21
Organismes sociaux	6			6	3			3
Débiteurs divers	1 302	44	27	1 373	983	45	29	1 057
Autres créances	469			469	397			397
Total	2 514	44	27	2 586	2 153	45	29	2 226

NOTE 15.2 – AUTRES CREANCES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros		30.06.2013		31.12.2012			
	France	International	Total	France	International	Total	
Intérêts courus non échus	635	73	708	669	79	748	
Personnel débiteur	28	1	29	20	1	21	
Organismes sociaux	6		6	3		3	
Débiteurs divers	1 286	87	1 373	988	69	1 057	
Autres créances	438	32	469	350	47	397	
Total	2 393	193	2 586	2 030	196	2 226	



# NOTE 16 - TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

NOTE 16.1 – Tresorerie et equivalents de tresorerie portee a l'actif du bilan

En millions d'euros	30.06.2013	31.12.2012
France	712	1 477
International	482	456
Total	1 194	1 933

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent principalement aux soldes des comptes bancaires des entités du groupe.

NOTE 16.2 - TRESORERIE PORTEE AU PASSIF DU BILAN

		30.06	5.2013	013 31.12.2012				
En millions d'euros	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	183			183	338			338
Total	183			183	338			338

	30.06.2013					
En millions d'euros	Dev	ises	Taux			
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable		
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	183		183			
Total	183		183			



#### NOTE 17 - CAPITAUX PROPRES, INTERETS MINORITAIRES

#### NOTE 17.1 - CONTRAINTES REGLEMENTAIRES LIEES AU CAPITAL DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

L'exercice de l'activité d'assurance est régi par des contraintes réglementaires qui définissent notamment le capital social minimum. En France, conformément à la directive européenne et en vertu des articles R322-5 et R322-44 du Code des assurances, les entreprises françaises soumises au contrôle de l'Etat et constituées sous forme d'assurance mutuelles doivent avoir un fonds d'établissement au moins égal à 240 000 ou 400 000 euros selon les branches pratiquées. Pour les sociétés anonymes, le montant de capital minimum requis s'établit à 480 000 euros ou 800 000 euros en fonction des branches exercées.

En outre, afin de s'assurer de la solidité financière des entreprises d'assurance et garantir la protection des assurés, un dispositif prudentiel est édicté en France par l'article R 334-1 du code des assurances. Il oblige les compagnies d'assurance à respecter une marge de solvabilité minimum de manière permanente relative à ses activités (vie et non-vie). Cette obligation existe, selon des mécanismes analogues, également à l'international. L'ensemble de ce dispositif est renforcé à l'échelon des comptes consolidés par la mise en place d'une solvabilité dite « ajustée », en tenant compte, le cas échéant, des activités bancaires exercées par le groupe d'assurance, selon le référentiel comptable et réglementaire français.

#### NOTE 17.2 - INCIDENCE DES OPERATIONS AVEC LES SOCIETAIRES

Variation des capitaux propres du groupe au cours du 1er semestre 2013

Au cours du 1er semestre 2013, aucune opération n'a eu une incidence sur le capital et les primes d'émission.

> Traitement comptable des titres supersubordonnés émis le 10 octobre 2007

En date du 10 octobre 2007, Groupama a émis un emprunt obligataire perpétuel d'un montant nominal de 1 000 millions d'euros au taux d'intérêt fixe de 6,298%. Cet emprunt comporte en outre des caractéristiques particulières, telles que :

- la durée illimitée de l'emprunt,
- la faculté de différer ou annuler tout paiement d'intérêt aux porteurs de part de façon discrétionnaire,
- une clause de majoration d'intérêt « step-up » intervenant après la dixième année de l'emprunt.

Compte tenu des conditions propres à l'émission et en application de la norme IAS 32 §16 et 17, l'emprunt est considéré comme un instrument de capitaux propres et non comme un passif financier. Il est donc comptabilisé en capitaux propres. Les intérêts nets d'impôts sont comptabilisés directement au débit des capitaux propres conformément à la norme IAS 32 § 35 (et non comme une charge au compte de résultat).



#### NOTE 17.3 – RESERVES LIEES AUX VARIATIONS DE JUSTE VALEUR INSCRITES EN CAPITAUX PROPRES

La réconciliation entre les plus et moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente et la réserve correspondante en capitaux propres se décompose comme suit :

En millions d'euros	30.06.2013	31.12.2012
Plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente	2 022	3 087
dont plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente affectées à l'assurance de la personne	1 497	2 420
dont plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente affectées à l'assurance dommage aux biens	525	667
Comptabilité reflet	(1 054)	(1 870)
Cash flow hedge et autres variations	(60)	(60)
Impôts différés	(140)	(433)
Part des minoritaires	(2)	(4)
Réserve de réévaluation - part du Groupe	766	720

Le montant de l'impôt différé repris dans le tableau ci-dessus correspond au résultat de l'application d'une part, d'un taux d'impôt court terme et long terme sur les plus-values latentes sur instruments financiers classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente », et d'autre part, d'un taux d'impôt court terme sur la participation aux bénéfices différée (« comptabilité reflet »). Dans le cadre du régime des plus ou moins-values à long terme applicable au 1er janvier 2006, les plus-values latentes sur titres de participation dits «stratégiques » ont été exonérées pour le calcul de l'impôt différé dans la limite d'une quote-part de frais et charges (soit un taux effectif de 4,13 %). Le poste « cash flow hedge et autres variations » pour un montant de – 60 millions d'euros se décompose comme suit :

- 42 millions au titre de la réserve de réévaluation de cash flow hedge qui correspond à la part efficace des couvertures de flux de trésorerie mises en oeuvre par le Groupe, qui sera comptabilisée en résultat lors de la sortie des sous-jacents couverts ;
- 18 millions d'euros de réserve de réévaluation de net investment hedge qui seront comptabilisés en résultat lors de la cession de la filiale étrangère.

L'évolution de la réserve de réévaluation par rapport au 31 décembre 2012 est principalement liée à la constatation de moins-values latentes sous l'effet notamment de l'évolution défavorable des taux en France pour la poche obligataire, compensée par la participation aux bénéfices différée ainsi que l'impôt différé.



NOTE 18 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

		30.06.2013								
		France								
En millions d'euros	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges <sup>(1)</sup>	Total	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges <sup>(1)</sup>	Total	Total			
Solde à l'ouverture	355	198	553	44	50	94	647			
Variation de périmètre, changements de méthodes comptables et transferts			0			0	0			
Dotations de l'exercice	23	46	69	3	13	16	85			
Reprises de l'exercice	(28)	(37)	(65)	(3)	(13)	(16)	(81)			
Variation de change					(1)	(1)	(1)			
Solde à la clôture	350	207	557	44	49	93	650			

<sup>(1)</sup> Le détail de ce poste n'est pas indiqué dans la mesure où cette information est de nature à causer un préjudice au groupe compte tenu des litiges en cours

	31.12.2012									
		France			International					
En millions d'euros	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges <sup>(1)</sup>	Total	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges <sup>(1)</sup>	Total	Total			
Solde à l'ouverture	319	133	452	89	64	153	605			
Variation de périmètre, changements de méthodes comptables et transferts	(9)	(4)	(13)	(50)	(4)	(54)	(67)			
Dotations de l'exercice	89	106	195	7	23	30	225			
Reprises de l'exercice	(44)	(37)	(81)	(4)	(32)	(36)	(117)			
Variation de change				2	(1)	1	1			
Solde à la clôture	355	198	553	44	50	94	647			

<sup>(1)</sup> Le détail de ce poste n'est pas indiqué dans la mesure où cette information est de nature à causer un préjudice au groupe compte tenu des litiges en cours



# NOTE 19 - DETTES DE FINANCEMENT

NOTE 19.1 - DETTES DE FINANCEMENT - PAR ECHEANCE

	30.06.2013				31.12.2012			
En millions d'euros	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes subordonnées			1 238	1 238			1 238	1 238
dont passifs subordonnés des entreprises d'assurance.			1 238	1 238			1 238	1 238
dont passifs subordonnés des entreprises bancaires								
Dettes de financement représentées par des titres								
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	652	16	37	704	654	16	37	707
Total	652	16	1 275	1 943	654	16	1 275	1 945

L'endettement externe du groupe reste stable au 30 juin 2013 par rapport au 31 décembre 2012.



#### NOTE 19.2 - DETTES DE FINANCEMENT - PAR DEVISE ET PAR TAUX

	30.06.2013						
En millions d'euros	Dev	ises	Taux				
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable			
Dettes subordonnées	1 238		1 238				
Dettes de financement représentées par des titres							
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	704		670	34			
Total	1 943		1 909	34			

Le poste « dettes subordonnées » correspond à l'émission de plusieurs emprunts obligataires :

- Un emprunt obligataire perpétuel de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) à taux fixe émis par Groupama SA en juillet 2005 pour un montant de 488 millions d'euros.
- Cet emprunt est assorti d'une clause permettant à l'émetteur le remboursement par anticipation à partir de la dixième année.
- Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts dans le cas où la couverture de la marge de solvabilité du groupe est inférieure à 150%.

Au 30 juin 2013, la cotation de cette émission s'établit à 73% contre 63% au 31 décembre 2012. Cette cotation est issue d'une valorisation de contrepartie, la liquidité de ce titre étant extrêmement faible.

- Un emprunt obligataire de Titres Subordonnés Remboursables (TSR) émis en octobre 2009 par Groupama SA pour un montant de 750 millions d'euros.
  - Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :
- la durée de l'emprunt est établie sur 30 ans,
- une clause offre la possibilité à Groupama SA de pratiquer un remboursement anticipé à partir de la dixième année,
- une clause permet de différer le paiement des intérêts sur une échéance suivante, les intérêts différés restant dus aux porteurs de titres.
- Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts dans le cas où la couverture de la marge de solvabilité du groupe est inférieure à 100%.

Au 30 juin 2013, la cotation de cette émission s'établit à 92% contre 85% au 31 décembre 2012.

Compte tenu des conditions propres à chacune des émissions et en application de la norme IAS 32 §16 et 17, ces emprunts sont considérés comme des passifs financiers et non comme des instruments de capitaux propres. Ils sont donc comptabilisés dans le poste des dettes de financement. Les intérêts nets d'impôts sont comptabilisés au compte de résultat.

Le poste « dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire » s'élève à 704 millions d'euros et il correspond principalement à l'utilisation d'un crédit syndiqué pour un montant de 650 millions d'euros sur une ligne de crédit totale de 1 milliard d'euros et d'une dette de crédit bail pour 33 millions d'euros.



## NOTE 20 - PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE

NOTE 20.1 - PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE - PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millione d'aures		30.06.2013		31.12.2012			
En millions d'euros	France	International	Total	France	International	Total	
Provisions techniques brutes de réassurance							
Provisions d'assurance vie	29 573	1 349	30 922	29 237	1 348	30 585	
Provisions pour sinistres à payer	554	75	629	671	69	740	
Provisions pour participation aux bénéfices	791	15	806	524	20	544	
Autres provisions techniques	6	27	34	12	29	41	
Total Assurance vie	30 924	1 466	32 390	30 444	1 467	31 911	
Provisions pour primes non acquises	3 132	764	3 896	972	759	1 731	
Provisions pour sinistres à payer	8 053	2 157	10 210	8 012	2 109	10 121	
Autres provisions techniques	3 208	55	3 263	2 982	49	3 031	
Total Assurance non vie	14 393	2 976	17 369	11 965	2 917	14 883	
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	3 853	802	4 655	3 432	886	4 319	
Total	49 170	5 244	54 415	45 842	5 270	51 112	

Les passifs techniques des contrats d'assurance varient au 30 juin 2013 de + 3 303 millions d'euros et concernent très majoritairement la France (+ 3 328 millions d'euros).

Les provisions techniques Vie et UC augmentent respectivement de 480 et 421 millions d'euros tandis que les provisions pour primes non acquises, en raison du quittancement au 1er janvier, augmentent de 2 427 millions d'euros pour une grande partie du portefeuille.

Les tests d'adéquation des passifs effectués au 30 juin 2013 se sont avérés satisfaisants et n'ont conduit à la constatation d'aucune charge technique complémentaire.



# NOTE 20.2 - PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE

# NOTE 20.2.1 - PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE - FRANCE

		30.06.2013			31.12.2012	
En millions d'euros	Assurance de la personne	de la aux biens et		Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	29 573		29 573	29 237		29 237
Provisions pour sinistres à payer	554		554	671		671
Provisions pour participation aux bénéfices	791		791	524		524
Autres provisions techniques	6		6	12		12
Total Assurance vie	30 924	0	30 924	30 444		30 444
Provisions pour primes non acquises	790	2 342	3 132	132	839	971
Provisions pour sinistres à payer	979	7 074	8 053	992	7 020	8 012
Autres provisions techniques	2 517	691	3 208	2 404	579	2 983
Total Assurance non vie	4 286	10 107	14 393	3 528	8 438	11 966
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	3 853		3 853	3 432		3 432
Total Provisions techniques brutes relatives à des contrats d'assurance	39 063	10 107	49 170	37 404	8 438	45 842



# NOTE 20.2.2 - PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE - INTERNATIONAL

		30.06.2013			31.12.2012	
En millions d'euros	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	1 349		1 349	1 348		1 348
Provisions pour sinistres à payer	75		75	69		69
Provisions pour participation aux bénéfices	15		15	20		20
Autres provisions techniques	27		27	29		29
Total Assurance vie	1 466		1 466	1 466		1 466
Provisions pour primes non acquises	62	702	764	66	694	760
Provisions pour sinistres à payer	112	2 045	2 157	103	2 006	2 110
Autres provisions techniques	10	45	55	8	40	48
Total Assurance non vie	184	2 792	2 976	177	2 740	2 918
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	802		802	886		886
Total Provisions techniques brutes relatives à des contrats d'assurance	2 453	2 792	5 244	2 530	2 740	5 270



NOTE 21 - PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS

En millions d'euros	30.06.2013	31.12.2012
Provisions des contrats financiers avec participation discrétionnaire		
Provisions techniques vie	19 535	20 538
Provisions des contrats en UC	23	24
Provisions pour sinistres à payer	186	243
Provisions pour participation aux bénéfices	38	53
Autres provisions techniques	1	27
Total	19 783	20 885
Provisions des contrats financiers sans participation discrétionnaire		
Provisions techniques vie	7	7
Provisions des contrats en UC	43	43
Provisions pour sinistres à payer		
Provisions pour participation aux bénéfices		
Autres provisions techniques		
Total	50	50
Total	19 834	20 935

NOTE 21.1 – PASSIFS RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS (HORS UC) PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros		30.06.2013		31.12.2012			
	France	International	Total	France	International	Total	
Provisions des contrats financiers vie	18 400	1 143	19 542	19 379	1 166	20 545	
Provisions pour sinistres à payer	180	6	186	238	5	243	
Provisions participation aux bénéfices	35	3	38	36	17	53	
Autres provisions techniques		1	1	27		27	
Total	18 615	1 153	19 768	19 679	1 188	20 868	



## **NOTE 22 - AUTRES DETTES**

NOTE 22.1 - AUTRES DETTES - PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros		30.06.2013		31.12.2012			
	France	International	Total	France	International	Total	
Personnel créditeur	266	6	273	259	7	266	
Organismes sociaux	220	8	228	220	9	229	
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4 667	9	4 676	5 178	8	5 186	
Créditeurs divers	1 045	52	1 097	880	50	930	
Autres dettes	333	48	381	256	31	287	
Total	6 531	123	6 655	6 794	104	6 898	

Le poste "autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus" représente 4 676 millions d'euros au 30 juin 2013 contre 5 186 millions d'euros au 31 décembre 2012, soit une diminution de 510 millions d'euros. La baisse provient essentiellement de la dette issue de la mise en pension des titres obligataires, qui s'élève à 4 547 millions d'euros au 30 juin 2013 contre 5 110 millions d'euros au 31 décembre 2012, soit une baisse de 563 millions d'euros, issue principalement de Groupama Gan Vie.

NOTE 22.2 - AUTRES DETTES - PAR ECHEANCE

		30.06.2013				31.12.2012				
En millions d'euros	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total		
Personnel créditeur	259		13	273	253		14	266		
Organismes sociaux	228			228	229			229		
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4 579	15	82	4 676	5 101	14	71	5 186		
Créditeurs divers	1 078	8	11	1 097	910	9	11	930		
Autres dettes	381			381	287			287		
Total	6 526	22	106	6 655	6 779	23	96	6 898		



# NOTE 23 - ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

NOTE 23.1 - ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ASSURANCE PAR PRINCIPALE CATEGORIE

		30.06.2013			30.06.2012	!
En millions d'euros	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total
Epargne retraite individuelle	1 072	184	1 256	1 267	187	1 454
Prévoyance individuelle	442	59	501	435	61	496
Santé individuelle	1 165	32	1 197	1 140	38	1 178
Autres	97		97	89		89
Assurance de la personne individuelle	2 777	275	3 052	2 932	286	3 218
Epargne retraite collective	109	22	131	108	34	142
Prévoyance collective	280	31	311	287	37	324
Santé collective	268	14	282	273	15	288
Autres	172		172	179		179
Assurance de la personne collective	830	67	897	847	87	934
Assurance de la personne	3 607	342	3 949	3 779	373	4 151
Automobile	1 189	654	1 843	1 183	708	1 891
Autres véhicules	91		91	91		91
Habitation	743	97	840	702	100	802
Dommages aux biens des particuliers et professionnels	267	6	273	251	7	258
Construction	161		161	163		163
Particuliers et professionnels	2 451	758	3 209	2 390	815	3 205
Flottes	338	7	346	329	11	340
Dommages aux biens entreprises et collectivités	365	93	459	373	98	471
Entreprises et collectivités	704	101	804	702	109	811
Risques agricoles	451	86	537	442	72	514
Risques climatiques	149		149	139		139
TMA	235		235	217		217
Métiers agricoles	835	86	921	798	72	870
Autres métiers	170	35	205	124	45	169
Assurance de biens et responsabilité	4 160	980	5 139	4 014	1 040	5 054
Total Assurance	7 766	1 322	9 088	7 793	1 413	9 205



NOTE 23.2 - ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE

	30.06.2013					30.06.2012				
En millions d'euros	Assurance de la personne	Assurance Biens et Resp.	Activités financières	Total	Part %	Assurance de la personne	Assurance Biens et Resp.	Activités financières	Total	Part %
France	3 606	4 160	129	7 895	86%	3 779	4 013	134	7 926	85%
Europe du Sud Est	216	799		1 015	11%	262	846		1 108	12%
Europe du Sud Ouest	25	4		28	0%	33	4		37	0%
PECO	101	177		278	3%	77	190		267	3%
Total	3 948	5 139	129	9 217	100%	4 151	5 053	134	9 338	100%

Les zones géographiques se décomposent de la manière suivante :

- France

- Europe du Sud Ouest : Portugal

- Europe du Sud Est : Italie, Grèce et Turquie

- Pays d'Europe centrale et orientale (PECO) : Bulgarie, Hongrie, Roumanie

NOTE 23.3 – ANALYSE DES ELEMENTS BANCAIRES CONTRIBUANT AU CHIFFRE D'AFFAIRES

	3	0.06.2013		30.06.2012			
En millions d'euros	Groupama Banque	Autres sociétés	Total	Groupama Banque	Autres sociétés	Total	
Intérêts et produits assimilés	29		29	21		21	
Commissions (produits)	30	61	91	31	67	98	
Gains sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	7		7	5		6	
Gains sur les actifs financiers disponibles à la vente	1	1	2	5	1	6	
Produits des autres activités			1	1	2	3	
Total	68	62	129	63	70	134	

Le chiffre d'affaires bancaire retenu dans les comptes combinés correspond aux produits bancaires avant prise en compte des coûts de refinancement.



# NOTE 24 - PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION

NOTE 24.1 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

		30.06.2013		30.06.2012			
En millions d'euros	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total	
Intérêts sur dépôts et revenus des placements financiers	1 058	124	1 182	1 126	129	1 255	
Gains sur les opérations de change	11	8	19	1	5	7	
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir (surcotedécote)	63	2	65	57	3	60	
Revenus des immeubles	69	1	70	93	1	94	
Autres produits des placements							
Revenus des placements	1 201	135	1 335	1 278	138	1 416	
Intérêts reçus des réassureurs	(1)		(1)	(2)		(2)	
Pertes sur les opérations de change	(7)	(9)	(15)	(23)	(5)	(27)	
Amortissements des différences sur prix de remboursement (surcote-décote)	(81)	(7)	(88)	(58)	(5)	(63)	
Amortissements et provisions sur immeubles	(26)	(1)	(28)	(27)	(1)	(27)	
Charges de gestion	(172)	(5)	(177)	(167)	(6)	(172)	
Charges des placements	(287)	(22)	(309)	(276)	(16)	(292)	
Détenus à des fins de transaction	22	(19)	3	38	(1)	37	
Disponibles à la vente	383	29	412	(427)	(27)	(455)	
Détenus jusqu'à l'échéance							
Autres	10	7	16	568	7	574	
Plus ou moins values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	414	17	431	178	(21)	156	
Détenus à des fins de transaction	(43)	(6)	(49)	71	16	86	
Dérivés	38	0	39	(76)	(1)	(77)	
Ajustements ACAV	(26)	9	(16)	142	11	153	
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	(31)	4	(27)	137	26	163	
Disponibles à la vente	(11)	(8)	(19)	(83)	(9)	(92)	
Détenus jusqu'à l'échéance							
Créances et prêts	2		2	2		2	
Variation des dépréciations sur instruments financiers	(9)	(8)	(17)	(81)	(9)	(90)	
Total	1 288	125	1 413	1 236	118	1 353	



NOTE 24.2 - PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF)

			30.06.2013					30.06.2012		
En millions d'euros	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	70	16			86	94	575			669
Actions	115	24			139	132	(406)			(274)
Obligations	999	293	5		1 297	1 087	5	(16)		1 076
OPCVM actions	24	55	(3)		76	17	(28)	13		2
OPCVM : Trésorerie des titres mis en pension		3			3		6	1		7
Autres OPCVM de trésorerie		5			5		8	2		10
OPCVM obligations	41	6	(46)		1	25	6	86		117
Intérêts sur dépôts espèces	3				3	5				5
Autres produits des placements	83	29	33	(17)	128	56	(10)	(76)	(90)	(120)
Produits des placements	1 335	431	(11)	(17)	1 738	1 416	156	10	(90)	1 492
Frais internes et externes de gestion et autres charges financières	(159)				(159)	(159)				(159)
Autres charges des placements	(150)				(150)	(133)				(133)
Charges des placements	(309)				(309)	(292)				(292)
Produits financiers nets de charges	1 026	431	(11)	(17)	1 429	1 124	156	10	(90)	1 200
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			192		192			229		229
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(208)		(208)			(76)		(76)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	1 026	431	(27)	(17)	1 413	1 124	156	163	(90)	1 353

<sup>(\*)</sup> nets de reprises de dépréciation et d'amortissement

Les produits des placements nets de charges de gestion augmentent de 60 millions d'euros. Cette variation s'explique essentiellement par :

- la diminution des revenus financiers de 98 millions d'euros dont 24 millions sur les immeubles, 10 millions d'euros sur les actions et OPCVM actions, 72 millions d'euros sur les obligations et OPCVM à revenu fixe,
- l'augmentation nette des plus-values réalisées nettes de reprises de dépréciation de 275 millions d'euros,
- la diminution de la variation des justes valeurs de 190 millions d'euros, dont 169 millions d'euros sur les valeurs représentatives de contrats en UC,
- la baisse des dotations pour dépréciation constatées sur la période.



NOTE 24.2.1 - PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF) - FRANCE

			30.06.2013	3		30.06.2012				
En millions d'euros	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	70	10			80	93	568			661
Actions	113	43			156	127	(403)			(276)
Obligations	886	286	7		1 179	972	30	(17)		985
OPCVM actions	23	55	1		79	16	(28)	5		(7)
OPCVM : Trésorerie des titres mis en pension		3			3		6	1		7
Autres OPCVM de trésorerie		5			5		8	2		10
OPCVM obligations	36	6	(46)		(4)	25	7	86		118
Intérêts sur dépôts espèces	1				1					0
Autres produits des placements	72	7	33	(9)	103	44	(10)	(81)	(81)	(128)
Produits des placements	1 201	415	(5)	(9)	1 602	1 277	178	(4)	(81)	1 370
Frais internes et externes de gestion et autres charges financières	(155)				(155)	(155)				(155)
Autres charges des placements	(132)				(132)	(121)				(121)
Charges des placements	(287)				(287)	(276)				(276)
Produits financiers nets de charges	914	415	(5)	(9)	1 315	1 001	178	(4)	(81)	1 094
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			178		178			212		212
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(204)		(204)			(70)		(70)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	914	415	(31)	(9)	1 289	1 001	178	138	(81)	1 236

<sup>(\*)</sup> nets de reprises de dépréciation et d'amortissement



NOTE 24.2.2 - PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF) - INTERNATIONAL

			30.06.2013	}		30.06.2012				
En millions d'euros	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession (*)	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles		6			6	1	7			8
Actions	2	(19)			(17)	5	(3)			2
Obligations	114	8	(1)		121	115	(25)	1		91
OPCVM actions	1	(1)	(4)		(4)	1		8		9
OPCVM : Trésorerie des titres mis en pension					0					
Autres OPCVM de trésorerie					0					
OPCVM obligations	5				5		(1)			(1)
Intérêts sur dépôts espèces	2				2	5				5
Autres produits des placements	10	22		(7)	25	12		5	(9)	8
Produits des placements	134	16	(5)	(7)	138	139	(22)	14	(9)	122
Frais internes et externes de gestion et autres charges financières	(5)				(5)	(4)				(4)
Autres charges des placements	(18)				(18)	(12)				(12)
Charges des placements	(23)				(23)	(16)				(16)
Produits financiers nets de charges	111	16	(5)	(7)	115	123	(22)	14	(9)	106
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			14		14			17		17
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(4)		(4)			(6)		(6)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	111	16	5	(7)	125	123	(22)	25	(9)	117

<sup>(\*)</sup> nets de reprises de dépréciation et d'amortissement



# NOTE 25 - CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS

# NOTE 25.1 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

For millions allowers		30.06.2013		30.06.2012			
En millions d'euros	France International Total		France	International	Total		
Sinistres							
Payés aux assurés	(5 060)	(981)	(6 041)	(5 704)	(1 052)	(6 756)	
Variation dans les provisions techniques							
Provisions pour sinistres à payer	143	(54)	89	230	25	255	
Provisions mathématiques	730	68	798	1 021	126	1 147	
Provisions en UC	8	68	76	(188)	(14)	(202)	
Participation aux bénéfices	(814)	(47)	(861)	(572)	(76)	(648)	
Autres provisions techniques	(208)	(6)	(214)	(99)	5	(94)	
Total	(5 201)	(952)	(6 153)	(5 312)	(986)	(6 298)	



# Note 26 – Charges et produits des cessions en reassurance

NOTE 26.1 - CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE - PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros		30.06.2013		30.06.2012			
En millions a euros	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total	
Frais d'acquisition et d'administration	62	37	98	111	57	168	
Charges des sinistres	179	71	249	313	120	433	
Variation des provisions techniques	10		10	8		9	
Participation aux résultats		1	1		1	1	
Variation de la provision pour égalisation							
Produits sur cession en réassurance	250	108	358	432	178	610	
Primes cédées	(405)	(173)	(579)	(601)	(250)	(851)	
Variation de primes non acquises	(1)	27	25	4	20	23	
Charges sur cession en réassurance	(407)	(147)	(553)	(597)	(231)	(828)	
Total	(157)	(38)	(195)	(165)	(53)	(218)	

Les évolutions constatées entre le 30 juin 2013 et le 30 juin 2012 proviennent essentiellement des modifications des conditions de réassurance.



#### NOTE 27 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS

## NOTE 27.1 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS PAR SEGMENT OPERATIONNEL

For williams allactors		30.06.2013		30.06.2012			
En millions d'euros	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total	
Produits opérationnels non courants	17	1	18	7	4	10	
Charges exceptionnelles non courantes	(64)	(17)	(81)	(29)	(28)	(56)	
Dotation à la provision sur écarts d'acquisition					(66)	(66)	
Autres				151		151	
Total	(46)	(17)	(63)	129	(90)	39	

Le solde des autres produits et charges opérationnels non courants représente une charge de -63 millions d'euros au 30 juin 2013 contre un produit de +39 millions d'euros au 30 juin 2012.

Les principaux éléments constituant ce solde sont :

- Les amortissements des valeurs de portefeuille pour un montant global de -15 millions d'euros au 30 juin 2013 contre -16 millions d'euros au 30 juin 2012.
- Les frais de restructuration de -10 millions d'euros au 30 juin 2013 contre -9 millions d'euros au 30 juin 2012.

Il convient de noter qu'au 30 juin 2012, ce poste intégrait deux opérations exceptionnelles : un produit de +151 millions d'euros dans la société HOLDCO (totalement neutralisé par la moins-value de cession des titres SILIC à hauteur de – 157 millions d'euros) et une charge de -66 millions d'euros au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition des unités génératrices de trésorerie de la Roumanie et de la Grèce.



# NOTE 28 - CHARGES DE FINANCEMENT

En millions d'euros	30.06.2013	30.06.2012
Charges d'intérêts sur emprunts et dettes	(46)	(54)
Produits et charges d'intérêts - Autres		
Total charges de financement	(46)	(54)

Les charges de financement diminuent au 30 juin 2013 de 8 millions d'euros provenant principalement de la réduction des intérêts liés à la facilité de crédit (baisse de l'encours de 150M€ et taux Eonia en forte diminution) pour 7 millions d'euros.



## NOTE 29 - VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT

NOTE 29.1 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2013					
Eli lilililolis u eulos	France	Inter- national	Total	France	Inter- national	Total
Impôt courant	(5)	(30)	(35)	(133)	(8)	(141)
Impôt differé	(2)	18	16	(14)	15	2
Total	(7)	(12)	(19)	(147)	8	(139)

Le groupe a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2010. L'ensemble des redressements acceptés a été provisionné en 2010. En revanche, des redressements portant notamment sur le niveau jugé excessif par l'administration fiscale des provisions techniques en dommages aux biens et responsabilité ainsi que sur le risque de dépendance n'ont pas fait l'objet de provision. Le groupe considère en effet que les motifs de redressements sont fortement contestables et dispose d'arguments techniques dans le cadre d'un processus contentieux.

NOTE 29.2 - RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT TOTALE COMPTABILISEE ET LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE CALCULEE

En millions d'euros	30.06.2013	30.06.2012
Charge d'impôt théorique	(71)	(66)
Impact des charges ou produits définitivement non déductibles ou non imposables	38	(121)
Impact des différences de taux d'imposition	12	50
Crédit d'impôts et diverses imputations		
Imputations des déficits antérieurs		
Déficits de l'exercice non activés		(2)
Actifs d'impôts différés non comptabilisés		
Autres différences	2	1
Charge d'impôt effective	(19)	(139)

L'impôt sur le résultat est une charge globale (impôt différé plus Impôt social) de -19 millions d'euros au 30 juin 2013 contre une charge de -139 millions d'euros au 30 juin 2012.

La variation entre les deux années s'explique principalement par l'évolution des « charges et produits non déductibles ou non imposables » ainsi que par celle du poste «impact des différences de taux».

Cette diminution intègre la charge d'impôt courant due au titre du périmètre d'intégration fiscale de -2 millions d'euros au 30 juin 2013 qui concerne l'impôt long terme à 15% ainsi que l'impôt long terme à 0% sur les opérations liées aux cessions et provisions sur titres de participation, contre une charge de -125 millions d'euros au 30 juin 2012.



Le détail du taux d'impôt théorique se présente comme suit :

	30.06	.2013	30.06	30.06.2012			
En millions d'euros	Résultat consolidé avant impôt	Taux d'impôt théorique	Résultat consolidé avant impôt	Taux d'impôt théorique			
France	183	34,43%	255	34,43%			
Bulgarie	0	10,00%	(1)	10,00%			
Chine	(2)	25,00%	(1)	25,00%			
Grèce	4	26,00%	5	20,00%			
Hongrie	2	19,00%	3	19,00%			
Italie	22	34,32%	(23)	34,32%			
Portugal		26,50%	2	26,50%			
Roumanie	(4)	16,00%	(56)	16,00%			
Royaume-Uni	3	23,25%					
Slovaquie		19,00%	(2)	19,00%			
Tunisie		30,00%	2	30,00%			
Turquie	(2)	20,00%	8	20,00%			
Total	206		192				

Le taux théorique d'impôt applicable en France demeure à 34,43% et n'a pas été corrigé de la contribution exceptionnelle de 5% qui s'applique aux résultats fiscaux des exercices 2011 à 2014 pour les sociétés qui ont un chiffre d'affaire supérieur à 250 millions d'euros.



# **AUTRES INFORMATIONS**

NOTE 30 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

# NOTE 30.1 - ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS - ACTIVITE BANCAIRE

En millions d'euros	30.06.2013	31.12.2012
Engagements de financement reçus		
Engagements de garantie reçus	517	459
Engagements sur titres à recevoir	11	
Total engagements reçus au titre de l'activité bancaire	528	459
Engagements reçus sur opérations en devise		25
Autres engagements reçus		
Total des autres engagements reçus au titre de l'activité bancaire		25
Engagements de financement donnés	510	221
Engagements de garantie donnés	52	61
Engagements sur titres à livrer	2	
Total engagements donnés au titre de l'activité bancaire	565	282
Engagements donnés sur opérations en devises		25
Engagements donnés sur opérations sur instruments financiers		
Total des autres engagements donnés au titre de l'activité bancaire		25
Autres engagements donnés	552	370
Total des autres engagements donnés	552	370

Les engagements reçus hors bilan de l'activité bancaire s'élèvent à 528 millions d'euros. Les opérations de change au comptant ne présentent pas de position significative au 30 juin 2013.

Les engagements donnés s'élèvent à 565 millions d'euros et concernent plus particulièrement les engagements sur la clientèle.

Des autres engagements ont été donnés pour 552 millions d'euros représentant le montant des titres éligibles et non encore mobilisés affectés en garantie pour un éventuel tirage des actifs, dans le cadre du refinancement auprès de la BCE. Ce montant était de 370 millions au 31 décembre 2012.



## NOTE 30.2 - ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS - ACTIVITES ASSURANCE ET REASSURANCE

En millions d'euros	30.06.2013	31.12.2012
Avals, cautions et garanties reçus	475	479
Autres engagements reçus	429	427
Total engagements reçus hors réassurance	904	906
Engagements reçus au titre de la réassurance	436	473
Avals, cautions et garanties donnés	402	413
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	432	433
Autres engagements donnés	77	21
Total engagements donnés hors réassurance	911	867
Engagements donnés au titre de la réassurance	2 658	2 734
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour compte de tiers	1	

Les **avals**, **cautions et garanties reçus** s'élèvent à 475 millions d'euros et sont composés principalement des engagements reçus suite aux acquisitions de la société Asiban (88 millions d'euros) et des filiales d'assurance d' OTP Bank (276 millions d'euros).

Les autres engagements reçus hors réassurance sont principalement constitués des éléments suivants :

- D'engagements dans le cadre d'opération d'acquisitions, cessions de sociétés à hauteur de 50 millions d'euros : garanties de passif reçues pour un montant global de 50 millions d'euros lors de l'acquisition de la société Nuova Tirrena,
- De la facilité de crédit souscrite pour un milliard auprès d'un conglomérat de banques sur laquelle Groupama Sa a effectué un tirage de 650 millions d'euros.

Les avals, cautions et garanties données s'élèvent à 402 millions d'euros et se décomposent principalement des opérations suivantes :

- Garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Minster Insurance Company Limited (MICL) par Groupama UK évaluée à 55 millions d'euros. Cette société a été cédée au cours de l'exercice 2006,
- Garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Groupama Insurance pour 216 millions d'euros
- Garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Gan Eurocourtage pour 56 millions d'euros

# Les Autres engagements sur titres, actifs ou revenus

Les autres engagements sur titres, actifs ou revenus sont constitués dans le cadre de souscriptions dans des fonds communs de placement à risques (FCPR). Le montant de 432 millions d'euros correspond principalement à la différence entre l'engagement d'investissement des souscripteurs et le total des appels de fonds effectivement perçus.

## Les Autres engagements donnés

Les autres engagements donnés s'élèvent à 77 millions d'euros composés principalement de nantissement d'actifs mis en garantie au regard d'engagements d'assurance sur la filiale Groupama Sigorta.



# Les Engagements non valorisés

# Clauses « Trigger »:

## Groupama SA:

Dans le cadre des émissions de titres subordonnés (TSR et TSDI), Groupama SA bénéficie de clauses dites « trigger » :

Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts de l'émission de TSR d'octobre 2009 de 750 millions d'euros dans le cas où la couverture de la marge de solvabilité du groupe est inférieure à 100%.

De même, dans le cadre de l'émission de TSDI de 500 millions d'euros de juillet 2005, Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts de l'émission de TSDI dans le cas où la couverture de la marge de solvabilité du groupe est inférieure à 150%. Le groupe n'a pas utilisé cette faculté et a procédé au paiement du coupon le 6 juillet 2013.

Le déclenchement du « trigger » s'apprécie à la date d'arrêté précédant la date anniversaire (date de détachement du coupon).



# Note 31 - Liste des entites du perimetre et principales evolutions du perimetre

Les principales évolutions du périmètre de consolidation sont les suivantes :

# Entrée de périmètre

Néant.

# Sortie de périmètre

La société Groupama Private Equity a fait l'objet d'un protocole de vente et sort du périmètre de consolidation avec effet au 1er janvier 2013.

La société CNF a fait l'objet d'une fusion simplifiée au profit de Groupama Gan Vie.

# Transfert d'activité

Néant.



	Conta	Pays	30.06.2013			31.12.2012		
	Secteur d'activité		% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
GROUPAMA Méditerranée	Assurance	France	-	-	Α	-	-	Α
GROUPAMA Centre Manche	Assurance	France			A		<del> </del>	Α
GROUPAMA Grand Est	Assurance	France			A			Α
GROUPAMA OC	Assurance	France	<del>-</del>	}				
MISSO	Assurance	France			A A	{		A A
GROUPAMA Loire Bretagne	Assurance	France				{		
GROUPAMA Paris Val-de-Loire	Assurance	France	∤ <i>-</i>		A A			A
GROUPAMA Nord-Est	Assurance	France						A
			ļ <i>-</i>		A			A
CAISSE des producteurs de tabac	Assurance	France	ļ <i>-</i>		A	<del>-</del>		A
GROUPAMA Rhône-Alpes-Auvergne	Assurance	France			A			A
GROUPAMA Centre Atlantique	Assurance	France	ļ <i>-</i>		A	-		Α
GROUPAMA Antilles-Guyanes	Assurance	France	ļ <i>-</i>		<u>A</u>	-		Α
GROUPAMA Océan Indien et Pacifique	Assurance	France	ļ <i>-</i>		<u>A</u>	-		Α
CLAMA Méditerranée	Assurance	France	ļ <i>-</i>		A	-	-	A
CLAMA Centre Manche	Assurance	France	ļ <i>-</i>		Α	-		Α
CLAMA Grand Est	Assurance	France	ļ -		Α	-		A
CLAMA OC	Assurance	France	<u> </u> -	l -	Α	-	<u> </u>	Α
CLAMA Loire Bretagne	Assurance	France	l	l	Α	] -	l	Α
CLAMA Paris Val-de-Loire	Assurance	France	l	l	Α	<u>  -                                   </u>	l	Α
CLAMA Nord-Est	Assurance	France	-	-	Α	-	[ -	Α
CLAMA Rhône-Alpes-Auvergne	Assurance	France	-	[-	Α	]-	[ -	Α
CLAMA Centre Atlantique	Assurance	France	-	-	Α	-	-	Α
CLAMA Antilles-Guyanes	Assurance	France		-	Α	  -	-	Α
CLAMA Océan Indien et Pacifique	Assurance	France			A	-		A
GIE GROUPAMA Supports et Services	GIE	France	100,00	99,94	iG	100,00	99,95	İĞ
GROUPAMA S.A.	Holding	France	99,95	99,95		99,95	99,95	
GROUPAMA HOLDING	Holding	France	100,00	100,00		100,00	100,00	
GROUPAMA HOLDING 2	Holding	France	100,00	100,00		100,00		IG
GROUPAMA GAN VIE	Assurance	France	100,00	99,95		100,00	99,95	
GAN PATRIMOINE	Assurance	France	100,00	99,95		100,00		IG
CAISSE FRATERNELLE D'EPARGNE	Assurance	France	100,00	99,95		100,00	99,95	
CAISSE FRATERNELLE VIE		France	*	99,73		99,78		IG IG
ASSUVIE	Assurance		99,78					
	Assurance	France	50,00	49,97		50,00	49,97	
GAN PREVOYANCE	Assurance	France	100,00	99,95		100,00	99,95	
GROUPAMA ASSURANCE CREDIT	Assurance	France	100,00	99,95		100,00	99,95	IG
MUTUAIDE ASSISTANCE	Assistance	France	100,00	99,95		100,00	99,95	
GAN ASSURANCES	Assurance	France	100,00			100,00		
GAN OUTRE MER	Assurance	France	100,00	99,95		100,00	99,95	
GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE	Assurance	France	100,00	99,95		100,00	99,95	
LA BANQUE POSTALE IARD	Assurance	France	35,00	34,98		35,00		MEE
AMALINE ASSURANCES	Assurance	France	100,00	99,95		100,00	99,95	IG
CEGID	Assurance	France	26,89	26,87		26,89	26,87	MEE
GROUPAMA SEGUROS de Vida Portugal	Assurance	Portugal	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GÜNES SIGORTA	Assurance	Turquie	36,00	35,98	MEE	36,00	35,98	MEE
GROUPAMA SIGORTA	Assurance	Turquie	98,81	98,76		98,81		IG
GROUPAMA SIGORTA EMEKLILIK	Assurance	Turquie	100,00	99,43		90,89	90,32	IG
GROUPAMA Investment BOSPHORUS	Holding	Turquie	100,00	99,95		100,00	99,95	
GROUPAMA POISTOVNA SLOVAQUIE	Assurance	Slovaquie	100,00	99,95		100,00	99,95	
GROUPAMA ZIVOTNA SLOVAQUIE	Assurance	Slovaquie	100,00	99,95		100,00	99,95	
STAR	Assurance	Tunisie	35,00	34,98		35,00		MEE
GROUPAMA ZASTRAHOVANE NON LIFE	Assurance	Bulgarie	100,00	99,95		100,00	99,95	IG
GROUPAMA JIVOTOZASTRAHOVANE LIFE	Assurance	Bulgarie	100,00	99,95		100,00	99,95	
	(	Hongrie	100,00	99,95		100,00	99,95	
CROLIDAMA CARANCIA RIZTOSITO	Accurance	LLIUHUHE	100,00			<		
GROUPAMA BHOENIY Hallonia Applalistika	Assurance		100.00	00 05	IC.	100 00	00 05	
GROUPAMA PHOENIX Hellenic Asphalistike	Assurance	Grèce	100,00	99,95		100,00	99,95	
GROUPAMA PHOENIX Hellenic Asphalistike GROUPAMA AVIC PROPERTY INSURANCES CO	Assurance Assurance	Grèce Chine	50,00	49,97	MEE	50,00	49,97	MEE
GROUPAMA PHOENIX Hellenic Asphalistike GROUPAMA AVIC PROPERTY INSURANCES CO GUK BROKING SERVICES	Assurance Assurance Holding	Grèce Chine Royaume Uni	50,00 100,00	49,97 99,95	MEE IG	50,00 100,00	49,97 99,95	MEE IG
GROUPAMA PHOENIX Hellenic Asphalistike GROUPAMA AVIC PROPERTY INSURANCES CO GUK BROKING SERVICES CAROLE NASH	Assurance Assurance Holding Courtage d'ass.	Grèce Chine Royaume Uni Royaume Uni	50,00 100,00 100,00	49,97 99,95 99,95	MEE IG IG	50,00 100,00 100,00	49,97 99,95 99,95	MEE IG IG
GROUPAMA PHOENIX Hellenic Asphalistike GROUPAMA AVIC PROPERTY INSURANCES CO GUK BROKING SERVICES CAROLE NASH BOLLINGTON LIMITED	Assurance Assurance Holding Courtage d'ass. Courtage d'ass.	Grèce Chine Royaume Uni Royaume Uni Royaume Uni	50,00 100,00	49,97 99,95	MEE IG IG	50,00 100,00 100,00 100,00	49,97 99,95 99,95 99,95	MEE IG IG
GROUPAMA PHOENIX Hellenic Asphalistike GROUPAMA AVIC PROPERTY INSURANCES CO GUK BROKING SERVICES CAROLE NASH BOLLINGTON LIMITED HALVOR	Assurance Assurance Holding Courtage d'ass. Courtage d'ass. Courtage d'ass.	Grèce Chine Royaume Uni Royaume Uni Royaume Uni Royaume Uni	50,00 100,00 100,00 49,00	49,97 99,95 99,95 48,98	MEE IG IG MEE	50,00 100,00 100,00 100,00 100,00	49,97 99,95 99,95 99,95 99,95	MEE IG IG IG
GROUPAMA PHOENIX Hellenic Asphalistike GROUPAMA AVIC PROPERTY INSURANCES CO GUK BROKING SERVICES CAROLE NASH BOLLINGTON LIMITED	Assurance Assurance Holding Courtage d'ass. Courtage d'ass.	Grèce Chine Royaume Uni Royaume Uni Royaume Uni	50,00 100,00 100,00	49,97 99,95 99,95	MEE IG IG MEE IG	50,00 100,00 100,00 100,00	49,97 99,95 99,95 99,95	MEE IG IG IG IG

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence



	Casta all attack		30.06.2013			31.12.2012		
	Secteur d'activité	Pays	% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthod
GROUPAMA SEGUROS Portugal	Assurance	Portugal	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA ASIGURARI	Assurance	Roumanie	100,00	99,95	İĞ	100,00	99,95	IG
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Gestion d'actif	France	100,00	99,40		100,00		IG
GROUPAMA PRIVATE EQUITY	Gestion d'actif	France		00,10	.:Y	100,00		IG
GROUPAMA BANQUE	Banque	France	99,45	99,40	IG	99,45		IG
GROUPAMA EPARGNE SALARIALE	Gestion d'actif	France	100,00			100,00		IG
GROUPAMA IMMOBILIER	Gestion d'actif	France	100,00	99,40 99,40	iG	100,00	99,40	IG
HOLDCO	Immobilier	France	24,93	24,92	MEE	24,93		MEE
COMPAGNIE FONCIERE PARISIENNE	Immobilier	France	99,97		IG	99,97		IG
SCI DEFENSE ASTORG	Immobilier	France	100,00	99,92		100,00	99,92	
SAN FONCIER II	Immobilier		100,00			100,00		IG
XELLOR		France		99,95 99,95	10	100,00	99,95	10
	Immobilier	France	100,00				99,95	10
79 CHAMPS ELYSÉES CNF	Immobilier	France	100,00	99,95	10	100,00		
	Immobilier	France	400.00	00.05		100,00	99,95	
RENNES VAUGIRARD	Immobilier	France	100,00	99,95		100,00	99,95	
SOCIETE FORESTIERE GROUPAMA	Immobilier	France	100,00	99,95 99,92	IG.	100,00		IG
PCI OFI GB2	OPCVM	France	100,00			100,00	99,92	
CI GAN FONCIER	Immobilier	France	100,00		IG	100,00		IG
/ICTOR HUGO VILLIERS	Immobilier	France	100,00		IG	100,00	98,64	
BIS FOCH	Immobilier	France	100,00	98,87		100,00	98,84	
CI TOUR GAN	Immobilier	France	100,00	98,87		100,00	98,80	
6 MESSINE	Immobilier	France	100,00		IG	100,00	98,84	IG
0 RENE BOULANGER	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00		IG
MALESHERBES	Immobilier	France	100,00	98,87	IG	100,00	98,84	IG
7 VICTOR HUGO	Immobilier	France	100,00		IG	100,00		IG
4 THEATRE	Immobilier	France	100,00		IG	100,00	98,84	IG
61 RASPAIL	Immobilier	France	100,00	99,92	IG	100,00		IG
i/7 PERCIER (SASU)	Immobilier	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
AN INVESTISSEMENT FONCIER	Immobilier	France	100,00	99,95	iG	100,00	99,95	iG
SCA CHATEAU D'AGASSAC	Immobilier	France	100,00		İĞ	100,00	99,98	
ES FRERES LUMIERE	Immobilier	France	100,00		İĞ	100,00	99,95	
CAP DE FOUSTE (SCI)	Immobilier	France	100,00		İĞ	100,00	99,96	
50 RENNES (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,95	İĞ	100,00	99,95	IG
OOMAINE DE NALYS	Immobilier	France	100,00		IG	100,00	99,95	10
99 MALESHERBES (SCI)	Immobilier		100,00		IG	100,00	99,95	
		France						
ROSSINI (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,95		100,00	99,95	
CHAMALIERES EUROPE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,95	IG.	100,00	99,95	IG
02 MALESHERBES (SCI)	Immobilier	France	100,00			100,00		
'ARIS FALGUIERE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,95		100,00	99,95	
OOMAINE DE FARES	Immobilier	France	50,00			50,00	49,98	
2 VICTOIRE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,95		100,00	99,95	
ABORIE MARCENAT	Immobilier	France	74,10		MEE	74,10		MEE
CIMA GFA	Immobilier	France	100,00		IG	100,00		IG
8 LE PELETIER (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
CI CHATEAU D'AGASSAC	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SA SIRAM	Immobilier	France	90,07	90,07	IG	90,07	90,07	IG
GROUPAMA PIPACT	Immobilier	France	100,00	99,95		100,00	99,95	
RANCE-GAN I D	OPCVM	France	45,21		MEE	42,91		MEE
GROUPAMA CREDIT EURO LT I C	OPCVM	France	64,79	64,37	IG	64,40		IG
STORG CTT C	OPCVM	France	100,00	99,95		100,00	99,95	
GROUPAMA AAEXA D	OPCVM	France	100,00	99,95		100,00	99,95	
STORG EURO SPREAD D	OPCVM	France	100,00	99,95		100,00	99,95	
VASHINGTON EURO NOURRI 10 FCP	OPCVM		99,83		IG	99,83	99,76	
		France		99,78			99,76	10
VASHINGTON EURO NOURRI 9 FCP	OPCVM	France	100,00			100,00	99,95	10
VASHINGTON EURO NOURRI 8 FCP	OPCVM	France	100,00	99,95		100,00	99,95	
VASHINGTON EURO NOURRI 7 FCP	OPCVM	France	100,00	99,95		100,00	99,95	
VASHINGTON EURO NOURRI 6 FCP	OPCVM	France	100,00	99,95		100,00	99,95	
VASHINGTON EURO NOURRI 5 FCP	OPCVM	France	83,33			83,33	83,29	
VASHINGTON EURO NOURRI 4 FCP	OPCVM	France	99,62	99,57	IG	99,62	99,57	IG



	Secteur d'activité	Pave	30.06.2013			31.12.2012		
			% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
WASHINGTON EURO NOURRI 3 FCP	OPCVM	France	99,62	99,57	IG	99,62	99,57	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 2 FCP	OPCVM	France	83,33	83,29	IG	83,33	83,29	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 1 FCP	OPCVM	France	99,89	99,84	IG	99,89	99,81	IG
GROUPAMA INDEX INFLATION EURO I D	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 13 FCP	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 14 FCP	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 15 FCP	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA CONVERTIBLES I D	OPCVM	France	99,54	99,49	IG	99,53	99,48	IG
GROUPAMA ENTREPRISES IC C	OPCVM	France	24,40	24,39	MEE	25,24	25,23	MEE
GROUPAMA CREDIT EURO I C	OPCVM	France	89,83	89,78	IG	79,46	79,42	IG
GROUPAMA CREDIT EURO I D	OPCVM	France	60,35	60,32	IG	60,35	60,32	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 11 FCP	OPCVM	France	80,00	79,96	IG	80,00	79,96	
WASHINGTON EURO NOURRI 12 FCP	OPCVM	France	100.00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 16 FCP	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100.00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 17 FCP	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 18 FCP	OPCVM	France	100.00	99,95	IG	100.00	99,95	IG
GROUPAMA OBLIGATION MONDE I C	OPCVM	France	69,78	68,74	IG	68,71	68,67	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 19 FCP	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 20 FCP	OPCVM	France	100,00	99,95	iG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 21 FCP	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 22 FCP	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 23 FCP	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 24 FCP	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 25 FCP	OPCVM	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 26 FCP	OPCVM	France	88,89	88,84	IG	88,89	88,84	IG
ASTORG TAUX VARIABLE D	OPCVM	France	100,00	99,95	IG IG	100,00	99,95	IG
GROUPAMA EONIA I C	OPCVM	France	53,23	53,20	IG IG	66,51	66,48	IG
GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE	OPCVM	France	92,21	92,16	IG	92,22	92,17	IG
ASTORG PENSION C	OPCVM	France	100,00	99,95	IG IG	100,00	99,95	IG
ASTORG CASH MA C	OPCVM	-	97.07	99,02	IG	99.08	99,03	
ASTORG CASH MT C	OPCVM	France	97,07	96,98	IG	99,69	99,64	IG
ASTORG CASH G C	OPCVM	France	98,41	98,36	IG	99,09	99,04	IG
		France				{		{
GROUPAMA CREDIT EURO G D	OPCVM	France	44,37	44,35	MEE	44,37	44,35	MEE
GROUPAMA MONETAIRE ETAT C.C.	OPCVM	France	100,00	99,95		100,00	99,95	
GROUPAMA MONETAIRE ETAT G C	OPCVM	France	100,00	99,95		100,00	99,95	
ASTORG THESSALONIQUE 1 D	OPCVM	France	99,94	99,89		99,94	99,89	4 1
ASTORG THESSALONIQUE 2 D	OPCVM	France	99,98	99,93		99,98	99,93	
ASTORG THESSALONIQUE 3 D	OPCVM	France	99,96	99,91		99,96	99,91	
ASTORG THESSALONIQUE 4 D	OPCVM	France	99,98	99,93		99,98	99,93	
ASTORG THESSALONIQUE 5 D	OPCVM	France	99,98	99,93		99,98	99,93	IG
ASTORG MONETAIRE C	OPCVM	France	100,00	99,95	IG			

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

Certaines entités immobilières sont consolidées par la méthode de mise en équivalence selon un processus dit "simplifié". Ce processus consiste à reclasser au bilan la valeur des parts et le compte courant de financement dans le poste "placements immobiliers", et au compte de résultat, les dividendes ou quote-part des résultats des sociétés sur la ligne " revenus des Immeubles".